

AUJOURD'HUI



La fougue de Depardieu

L'acteur Gérard Depardieu est un personnage fort singulier, dans la vraie vie comme à l'écran. Nathalie Petrowski l'a rencontré en tournée de promotion, épuisé évidemment mais encore fort cohérent, n'ayant rien perdu de sa fougue.

Page C-1



La cinquantaine de Clémence

Notre Clémence nationale vieillit comme tout le monde, a constaté Marie Laurier mais la fantasiste n'hésite pas à nous écrire un nouveau spectacle à partir des réflexions que lui inspire la cinquantaine.

Page C-1

LE PLAISIR des livres

Les prix du Gouverneur général

Jacques Folch-Ribas a été couronné hier du Prix du Gouverneur général pour son roman *Le silence ou le parfait bonheur*. Les autres lauréats sont Patricia Smart pour *Écrire dans la maison du père* (études et essais), Marcel Labine pour *Papiers d'épidémie* (poésie), Michèle Maréchal pour *Cassiope ou l'été polonais* (littérature jeunesse), Jean-Marc Delpé pour *Le chien* (théâtre) et Philippe Béha pour ses illustrations de *Les jeux de Pic-Mots* (illustration littérature jeunesse). **Page D-1**

Vers la parité

À la conférence sur les forces conventionnelles en Europe, qui s'ouvre lundi à Vienne, l'Otan proposera la parité complète au Pacte de Varsovie.

Page A-5

Hausse des taux et marché immobilier

La hausse des taux ne semble pas affecter la demande de crédit hypothécaire, du moins pour le moment. Le marché immobilier continue de demeurer ferme malgré un net ralentissement des mises en chantier.

Le Canada n'a refoulé que 6.7 % des candidats réfugiés

Paul Cauchon

DEUX MOIS après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les réfugiés, le Canada avait officiellement refusé le statut de réfugié à 6,7 % des demandeurs pour lesquels on avait ouvert une enquête.

Sur les 1,255 dossiers ouverts de-

puis le premier janvier, 72 demandeurs n'ont pas traversé la première étape et 13 ont été refusés en deuxième étape, soit 85 au total.

En revanche, le Canada comptait officiellement cette semaine 185 nouveaux réfugiés (soit un peu moins de 15 % des 1,255 enquêtes ouvertes).

Ce sont là quelques données des statistiques recueillies pour les deux premiers mois d'activités.

Il est évident que plus le temps avancera plus les chiffres se raffineront, mais on remarque pour le moment que si l'enquête préliminaire s'effectue rapidement, le travail de la nouvelle Commission de l'Immigration et du statut de réfugié (CISR) reste encore à rodier, puisque la CISR a ouvert une enquête dans moins de la moitié des cas qui lui ont été présentés.

La nouvelle loi sur les réfugiés prévoit deux étapes : une enquête initiale, devant un arbitre de l'Immigration et un commissaire, et une enquête complète, devant deux commissaires de la CISR.

Du premier janvier au 23 février inclusivement, on a donc ouvert 1255 enquêtes préliminaires à la grandeur du Canada (on ouvrira une demande pour chaque demandeur qui se pré-

sente aux frontières).

De ce nombre, les responsables des enquêtes initiales ont terminé 978 dossiers, dont 851 envoyés à la nouvelle CISR.

Le Canada a donc reconnu un « minimum de fondement » à la demande de 68 % des demandeurs de refuge (851 cas sur 1255 enquêtes). Les enquêtes non-terminées encore

Voir page A-12: Le Canada

Ryan n'imposera pas le français de force

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

CLAUDE RYAN mise davantage sur les politiques d'éducation et sur l'intégration des immigrants que sur la coercition et le légalisme pour faire avancer la cause du français au Québec.

C'est ce que le nouveau ministre responsable de la charte de la langue française a fait savoir hier, dans ses premiers commentaires à la presse, à la suite du remaniement du conseil des ministres. Prévu pour mardi prochain, il a devancé pour couper court aux informations et spéculations qui prenaient de l'ampleur.

Héritant des lois 101 et 178, en plus de rester ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, ainsi que LE DEVOIR le prévoyait hier, M. Ryan préconise aussi des politiques d'accueil et de dialogue, de sorte que tous les groupes et communautés se sentent acceptés au Québec. Au lieu des slogans creux véhiculés par les groupes de pression et la presse, il estime urgent d'écouter tous les intéressés pour trouver les assouplissements et les adaptations nécessaires. L'analyse avant la passion, dit le ministre,

aux côtés du premier ministre, manifestement heureux d'avoir confié ce dossier chaud à celui en qui il a une confiance absolue.

Pour le soulager quelque peu, M. Ryan n'aura pas de ministre délégué, mais l'application des lois profes-

sionnelles relève désormais de M. Pierre Fortier, qui reste ministre délégué aux Finances et à la Privatisation. C'est une marque de confiance. Mme Monique Gagnon-Tremblay est aussi promue. Tout en res-

Voir page A-12: Ryan

SELON L'OPPOSITION

Un dur coup pour la loi 101

d'après la Presse Canadienne

QUÉBEC — La nomination de Claude Ryan est un coup dur pour la Loi 101, affirme le député de Taillon et critique de l'Opposition en matière linguistique Claude Filion.

Observant que M. Ryan devient le quatrième ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sous le présent gouvernement, après Lise Bacon, Herbert Marx et Guy Rivard, le porte-parole de l'Opposition estime toutefois que

M. Ryan est plus costaud.

M. Filion a d'abord dit que M. Ryan avait été élu chef du Parti libéral en 1978 après avoir mené la guerre la plus violente contre la Loi 101.

« Le 2 septembre 1977, il disait que c'était une loi répressive et odieuse et le 8 octobre de la même année, il déclarait souhaiter qu'Ottawa conteste la constitutionnalité de la Loi 101. Au mois d'août de la même an-

Voir page A-12: Un dur

Voir autres réactions en page 3

Le NPD de l'Ouest dit non au lac Meech

Carole Beaulieu
envoyée spéciale

TORONTO — Ed Broadbent, « l'homme de l'ouverture au Québec », n'avait pas encore quitté la direction du Nouveau Parti démocratique que l'appui des néo-démocrates à l'accord du lac Meech s'effritait.

Alors que s'ouvrait hier à Toronto le premier Conseil fédéral du NPD depuis l'élection du 21 novembre, conseil au cours duquel on s'attendait qu'Ed Broadbent quitte la direction du parti qu'il dirige depuis 14 ans, quatre chefs néo-démocrates de l'Ouest canadien ont annoncé leur

opposition à l'accord du lac Meech dans sa forme actuelle.

Les chefs néo-démocrates Roy Romanow de Saskatchewan, Michael Hargourt de Colombie-Britannique, Ray Martin d'Alberta et Antony Penikett du Yukon rejoignent ainsi le chef néo-démocrate Gary Doer, jusque là seul à s'opposer à l'entente qui fait du Québec une société distincte et marque sa réentrée dans la Confédération canadienne.

Le chef néo-démocrate n'a pas déploré hier la prise de position de ses homologues provinciaux.

Interrogé à la sortie de la rencontre de l'exécutif national du parti, M.

Voir page A-12: Le NPD

Cent pays au secours de l'ozone

LONDRES (AFP) — Cher-

cheurs, dirigeants d'entreprises chimiques et hommes politiques de pays industrialisés ou en développement débattent pendant trois jours à Londres à compter de demain, à l'invitation du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, des moyens de protéger la couche d'ozone

Voir page A-12: Cent

Un conseiller d'Anjou aurait souhaité la mort d'un policier de la CUM

Martin Pelchat

LA FRATERNITÉ des policiers de la CUM exige des excuses de la part d'un conseiller de ville d'Anjou qui, allègue-t-elle sur la foi d'une retranscription d'une discussion enregistrée, a lancé à un policier qui venait de lui décerner deux contraventions: « J'espère que quelqu'un te tire dans la tête ».

L'avocat du conseiller s'explique mal pour sa part pourquoi cette dis-

cussion remontant au 7 septembre dernier rebondit au moment où le conseiller en question est impliqué dans une campagne électorale. Cette campagne prendra fin demain avec l'élection d'un maire et le conseiller en question soutient un des candidats.

En rendant public l'échange de correspondance entre la Fraternité des policiers de la CUM et le conseiller Vincenzo Rotiroli, le président de la Fraternité, Yves Prud'homme, a affirmé hier que son organisation

Voir page A-12: Un conseiller

Une justice privée prend forme au Québec

Un tribunal d'arbitrage qui a réglé des litiges totalisant \$10 millions

Michel C. Auger

SIX MOIS, et pas un jour de plus, entre le début des procédures et la décision, une confidentialité absolue et des frais moins élevés que les tribunaux réguliers.

C'est ce que promet à ses clients le Centre d'arbitrage commercial du Québec, le premier « tribunal privé » au Québec qui veut offrir aux entreprises un moyen de régler leurs litiges sans devoir passer le système judiciaire.

La pratique est fort courante aux États-Unis, où on enregistre plus de 50,000 arbitrages privés chaque année. Au Québec, on en est encore aux balbutiements, six causes, des litiges totalisant plus de \$10 millions, depuis l'ouverture du Centre il y a deux ans, la plupart ayant été entendues au

cours des six derniers mois.

Son directeur, le professeur Nabil Antaki, de l'Université Laval, se défend bien de vouloir privatiser l'appareil judiciaire. Bien au contraire, il croit qu'un plus grand recours à l'arbitrage privé permettrait de laisser les tribunaux s'occuper de leur véritable mission.

« S'il faut décider si quelqu'un a un droit ou pas, c'est l'affaire des tribunaux. Mais est-ce nécessairement eux qui doivent décider si une entreprise a droit à \$5,000 ou à \$500,000 en dommages matériels? »

Si les entreprises pensent vraiment ce qu'elles préchent, elles devraient laisser aux plus pauvres la « subvention » de l'État que constitue le salaire des juges et des autres employés de la Cour et s'occuper elles-mêmes de régler leurs litiges, croit Me Antaki.

La plupart du temps, l'arbitrage est prévu au contrat entre les par-

ties. On peut ainsi décider d'avance que tout litige provenant de ce contrat sera soumis au Centre d'arbitrage plutôt qu'à la Cour supérieure.

Les parties se mettent ensuite d'accord sur le choix d'un ou de plusieurs arbitres et si elles ne peuvent s'entendre là-dessus, le Centre choisira. Ces arbitres peuvent être des avocats ou même des juges à la retraite — dans des causes à forte incidence judiciaire, nous conseillons toujours d'avoir un avocat comme arbitre — mais peuvent aussi être des ingénieurs ou des comptables.

Cela évite, dans des causes spécialisées et fort complexes, explique Me Antaki, de devoir faire l'éducation du juge. Si une cause est à la fois de nature juridique et commerciale, par exemple, les parties peuvent se mettre d'accord pour un banc de trois arbitres, dont l'un sera avocat et les deux autres comptables, ou d'anciens chefs d'entreprise.

L'arbitrage se déroule comme un procès, c'est-à-dire que les deux parties peuvent se faire représenter par un avocat et faire comparaître leurs experts et y dévoiler leur preuve. Mais les règles du jeu font l'objet d'une entente avant le début des procédures.

« On plaide comme on le ferait devant un tribunal. Mais la mentalité est différente et les parties sont entièrement maîtres du déroulement des procédures et des preuves qui seront acceptables ou non. Ainsi, dans un litige où cela est nécessaire, on ira visiter les lieux, ce qu'un tribunal ne peut pas toujours faire », explique Me Antaki. Le « procès » lui-même se déroule sans toge et sans décorum — on peut y apporter son café — en bras de chemise autour d'une même table pour toutes les parties.

L'un des éléments essentiels de l'arbitrage est l'absence de tout ap-

Voir page A-12: Une justice

LE RETOUR DU SILENCIEUX
Albert Brie

Albert Brie
LE RETOUR
DU SILENCIEUX

Vol. de 256 pages, 17,95\$

Albert Brie fait réfléchir sans assommer, fait sourire et même rire tout en visant juste. Un choix de ses meilleurs textes.



BORÉAL

AUX USINES ANGUS

Les travailleurs exigent un moratoire sur les transferts d'emplois du CP vers l'Ouest

Isabelle Paré

ALERTÉS par le transfert de 160 nouveaux emplois vers l'Ouest, les travailleurs des Shop Angus craignent le démantèlement complet des ateliers du CP à Montréal. Les travailleurs ont réclamé hier un moratoire sur les transferts d'emplois et la création d'un comité de survie pour sauver ce qui reste de l'industrie ferroviaire dans l'Est.

Le cri d'alarme lancé hier par le Conseil des travailleurs du Montréal métropolitain (CTM-FTQ) a reçu l'appui informel d'une dizaine de personnalités politiques dont les députés

fédéraux, MM. Alan Kouri et Benoît Tremblay, les députés provinciaux de l'opposition, M. Jacques Boulerice et Louise Harel et de trois élus de la Ville de Montréal. Des représentants des syndicats des ateliers du CN à Pointe Saint-Charles et du Programme-action-revitalisation Hochelaga-Maisonneuve sont aussi venus appuyer cette initiative.

Le président du CTM, M. Guy Cousineau, a pressé les trois niveaux de gouvernements et les sociétés ferroviaires de s'asseoir à une même table pour mettre fin à l'hémorragie qui affecte les Ateliers Angus depuis dix ans et dont 160 nouveaux emplois sont en péril. Les ateliers du CP, qui employaient 2.325 travailleurs en

1980, n'en comptent plus que 1.100 aujourd'hui. Les emplois perdus l'ont été au profit des provinces de l'Ouest où la compagnie fait la majorité de ses affaires.

« Avec l'annonce du transfert des départements des moteurs à traction et des génératrices principales, le mouvement semble vouloir s'accélérer. Montréal 'était' un grand centre de construction naval, Montréal 'était' un grand centre de pétrochimie. Dira-t-on demain, Montréal était un grand centre ferroviaire ? », a lancé pour sa part, le président du Conseil de Montréal des métiers fédérés, M. Pierre Lafrance.

Au rythme où vont les choses, sou-

tient M. Lafrance, la fermeture complète des usines Angus n'est qu'une question de temps, même si le Canadien Pacifique ne avait l'intention de transférer ses ateliers montréalais « pour le moment ».

M. Lafrance a donc réclamé de la société ferroviaire un moratoire sur le transfert des emplois projetés pour cet été, le temps que le comité de survie s'attaque au problème. L'appel est lancé mais la mise sur pied du comité de survie pourrait prendre un certain temps, a-t-il dit.

Les députés fédéraux présents hier se sont faits plutôt discrets, M. Koury s'étant borné à dire qu'il soutenait l'idée d'un comité de survie. Invité par le syndicat, le ministre du Travail, M. Jean Corbeil, retenu à Regina, a fait savoir par lettre qu'il tenterait de faire pression sur le ministre des Transports, M. Benoît Bouchard, pour « éviter que Montréal ne soit une fois de plus touchée par une perte massive d'emplois ».

La conseillère Diane Martin, a de son côté donné l'entier appui de la Ville de Montréal à l'initiative des travailleurs. « L'abandon du transport ferroviaire veut dire l'encombrement des routes par le transport des marchandises donc des coûts supplémentaires pour la Ville » affirme-t-elle.

Lac Meech Filmon aura ses audiences publiques

WINNIPEG (PC) — Le premier ministre du Manitoba Gary Filmon a formé un comité réunissant les trois partis à l'Assemblée législative provinciale, comité qui aura pour tâche de tenir des audiences publiques sur l'Accord du lac Meech.

M. Filmon, qui avait annoncé qu'il ne pouvait plus appuyer l'accord constitutionnel quand le Québec a interdit l'affichage en anglais à l'extérieur des commerces, a déclaré hier que la tenue d'audiences publiques était la mesure la plus logique à prendre en vue de résoudre l'impasse constitutionnelle, qu'il a lui-même contribué à créer.

Les partis d'opposition ont bien accueilli la décision, tout en estimant qu'on aurait dû inclure davantage de représentants libéraux et néo-démocrates.

EN BREF...

Téléphonistes allergiques au «Bonjour»

NORTH VANCOUVER (PC) — Les téléphonistes du détachement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de North Vancouver sont outrées par un ordre d'Ottawa les enjoignant de dire « bonjour » en français en répondant aux appels. Le gouvernement fédéral désire amener les policiers de la GRC de Colombie-Britannique au bilinguisme. Les téléphonistes non bilingues affirment toutefois que la directive d'Ottawa pourrait donner aux personnes appelant l'impression qu'elles s'expriment bien en français. « Ce qu'elles disent est : « Nous n'aimons pas donner l'impression que nous pouvons dire la phrase suivante (en français) », a déclaré jeudi le surintendant de la GRC Jack Morton. Le détachement de North Vancouver est l'un des 44 de Colombie-Britannique ayant reçu d'Ottawa l'ordre de répondre aux appels en anglais et en français, sauf dans les cas d'urgence. Les téléphonistes ne sont cependant pas obligées d'être bilingues, a précisé un porte-parole du quartier général de la gendarmerie royale à Ottawa, M. Pierre Bélanger. On leur apprend par ailleurs à appeler un officier d'expression française si jamais on s'adresse à eux en français, a-t-il ajouté.

Démissions en chaîne

GRANBY (PC) — La démission de M. Alain Jacques de son poste de président du Festival national de la chanson de Granby a entraîné mercredi le retrait de trois autres personnes, qu'il avait fait élire au conseil d'administration lors de l'assemblée annuelle du 22 février dernier. « La secrétaire Dominique Dupont a elle aussi remis au conseil sa lettre de démission. Quant à Yves Genest et serge Laflamme, ils n'avaient pas à la faire puisqu'ils ne sont pas membres du Festival (de la chanson) », a indiqué hier son directeur général, M. Ulric Breton, qui a assisté à une séance extraordinaire du conseil d'administration, mercredi à Montréal. MM. Genest et Laflamme sont des collègues de travail de M. Jacques, qui est directeur des communications à la Caisse populaire de Granby. Comme leurs noms ne figuraient pas sur la liste de 585 nouveaux membres que M. Jacques a fait approuver juste avant l'assemblée du 22 février, ils n'ont jamais réellement fait partie du nouveau conseil administratif. Quant à M. Jacques, il avait démissionné mercredi après avoir été blâmé par le Mouvement Desjardins pour avoir tenté de contrôler le Festival en gonflant au dernier moment la liste des membres actifs et votants, notamment en utilisant les noms de 365 employés de Desjardins.

Des voyageurs déconfits ne perdront pas tout

(PC) — Les voyageurs québécois qui possèdent une clause d'assurance-annulation dans leur assurance-voyage Desjardins et qui ont dû annuler leurs vacances au Venezuela seront remboursés pour tous les frais engagés dans leur projet. Dans un communiqué émis hier, le directeur des services aux membres des Caisses populaires Desjardins, M. Gabriel Boulanger, a tenu à réitérer la position de cette institution financière au sujet des annulations de voyage. Plusieurs Québécois, qui désiraient se rendre au Venezuela pour leurs vacances mais qui ont dû annuler leur voyage à cause des événements politiques dans ce pays, avaient déjà contacté leur courtier en assurance chez Desjardins. Les autres peuvent le faire dès maintenant pour connaître les modalités de remboursement.

Un mariage homosexuel fait scandale en Chine

PÉKIN (AP) — La Revue de presse hebdomadaire chinoise (Baokan Wenzhai) a rapporté hier que deux hommes se sont récemment mariés en Chine lors d'une cérémonie traditionnelle dans la campagne. Les autorités locales, ajoute l'hebdomadaire, tentent maintenant de casser ce mariage entre un ancien soldat et un paysan. Ye Xing, 26 ans, un vétéran de l'Armée de libération populaire, qui a reconnu son homosexualité, avait été licencié de l'armée. Il jouait le rôle de la fiancée de Li Linxing, 30 ans, lors du mariage. Une centaine d'amis et de convives ont assisté à la cérémonie et au banquet organisés dans la campagne de la province de Fujian. Les autorités voudraient séparer les deux hommes mais la tâche sera rude car ils vivent ensemble dans la famille de Li Linxing. L'homosexualité n'est pas un crime en Chine mais elle est moralement et socialement considérée comme inacceptable.

Isabelle Courville est nommée au Conseil permanent de la Jeunesse

«J'apporte avec moi tous les projets que j'avais au PQ»

Lia Lévesque
de la Presse Canadienne

LE PREMIER ministre Robert Bourassa a annoncé hier la nomination d'Isabelle Courville, ancienne présidente du Comité des jeunes du Parti québécois, au sein du Conseil permanent de la jeunesse.

Mme Courville a agi comme présidente du Comité national des jeunes du PQ sous Pierre Marc Johnson. Elle avait démissionné du comité pour des raisons idéologiques, se disant en désaccord avec la démarche proposée par Jacques Parizeau.

Elle agira désormais comme membre du Conseil permanent de la jeunesse, un organisme apolitique, chargé de conseiller le premier ministre et les ministres sur toute question intéressant les jeunes. Son poste est bénévole; elle ne touchera aucun genre de rémunération.

Mme Courville, 26 ans, ingénieur de formation, a récemment laissé le génie pour commencer de nouvelles études, cette fois en Droit, à l'Université McGill. Elle compte poursuivre ses études tout en travaillant aux dossiers jeunesse au Conseil permanent.



Isabelle Courville

En entrevue, Mme Courville a assuré qu'elle n'a pas changé, que ses idées et idéaux restent les mêmes. Parmi ses priorités, elle note le dossier de la dénatalité, qui la préoccupe vivement, de même que ceux du financement des universités et du « travail minimum garanti » pour les jeunes.

Lorsqu'elle était au Parti québécois, Mme Courville a longtemps défendu l'idée d'un impôt universitaire qui remplacerait les frais de scolarité. Ainsi, un étudiant ne paierait pas de frais de scolarité mais, à la fin de son cours, devrait payer un impôt

universitaire pour rembourser la société.

Sur le plan du travail, Mme Courville a toujours défendu diverses formes d'organisation du travail visant à faire une plus grande place aux jeunes: partage du temps de travail, accès à la pré-retraite, stages en entreprises, etc.

Elle a également traité des dossiers comme les garderies en milieu de travail, la francisation des immigrants, les mesures favorables à la famille, etc.

« J'apporte avec moi tous les projets que j'avais au PQ », promet-elle. Pas question de changer de camp parce que le bureau du premier ministre libéral a approuvé sa nomination. « Je ne change pas de côté. Pour moi, c'est une autre façon de promouvoir ces choses-là. »

Le Conseil permanent de la jeunesse, elle y croit. « Ce n'est pas une coquille vide qui va encenser le gouvernement. »

Les 15 jeunes lui ont paru dynamiques, volontaires. « Ils ont déjà établi leur distance face au gouvernement. Ils ont un rôle critique », ce qui la rassure, car elle a l'intention de « rappeler au gouvernement le non-respect de ses multiples promesses aux jeunes ».

Vous l'avez sûrement reçu... mais avez-vous reçu tous vos reçus?

1988

Guide d'impôt général

Table des matières

Du nouveau pour 1988

Quand allez-vous recevoir votre remboursement?

Avez-vous besoin de guides supplémentaires?

Nouvelles tables d'impôt

Index

PLUS

Exemples

Instructions pour chaque ligne

Tuyaux

Questions et réponses

Revenu Canada offre ses services aux contribuables dans les deux langues officielles.

Revenue Canada offers services to the taxpayers in both official languages.

Vous avez sans doute déjà reçu le Guide d'impôt général de 1988 avec votre déclaration. Sinon, vous pouvez vous en procurer un exemplaire au bureau de poste ou au bureau du district d'impôt le plus près de chez vous.

Avant de remplir votre déclaration, vous aurez besoin de divers feuillets de renseignements et reçus (T4, T5, T4A (OAS), etc.). Votre employeur et les établissements financiers avec lesquels vous faites affaire doivent vous envoyer tous ces documents d'ici la mi-mars. Si vous ne les avez pas reçus, consultez votre guide pour savoir ce que vous devez faire.

Vous devez inscrire dans votre déclaration votre numéro d'assurance sociale ainsi que votre adresse. Votre déclaration sera ainsi traitée plus rapidement. De plus, en vertu d'une disposition législative adoptée par le Parlement en 1988, vous devez donner votre numéro d'assurance sociale à vos établissements financiers. Si vous n'avez pas de numéro d'assurance sociale, demandez-en un à votre centre d'emploi.

Quoi qu'il en soit, consultez sans tarder le Guide général. Il vous donne des explications précises et une liste de guides particuliers dont vous aurez peut-être besoin. Vous y trouverez, de plus, une description détaillée, accompagnée d'exemples, des nouveaux crédits d'impôt et de la façon de les demander. Il n'y a rien de bien sorcier dans ces nouveaux crédits, mais n'attendez pas à la dernière minute pour en prendre connaissance. Consultez l'étape 4 de votre guide afin de ne pas oublier un crédit auquel vous avez droit.

Si vous avez des questions, appelez-nous ou venez nous voir. La liste des numéros de téléphone où nous joindre est donnée à la fin du guide. Nous avons prolongé les heures de service téléphonique pour mieux vous servir.

Pour y voir clair dans vos affaires



Revenu Canada
Impôt

Revenue Canada
Taxation

Canada



Le député de Roberval, Gaston Blackburn, prête serment comme ministre de l'Environnement.

Des groupes ethniques ne comprennent pas pourquoi Robic doit quitter l'Immigration

Rolande Parent
de la Presse Canadienne

PLUSIEURS groupes ethniques et culturels ont déploré hier le départ de Mme Louise Robic du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles en disant ne pas en comprendre les motifs.

À l'heure où l'on s'interroge sur l'intégration des communautés ethniques à la société québécoise, les porte-parole espèrent que sa remplaçante Monique Gagnon-Tremblay saura poursuivre le travail amorcé, sans trop de délais.

Pour le porte-parole de la Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec, Adrien Bastien, le départ de Mme Robic a constitué «une douche froide» d'autant plus qu'il n'y avait «aucune indication qu'elle ne faisait pas bien son travail». À ses yeux, la ministre Robic était «dynamique, disponible et sincère».

Pour sa part, Jean-Claude Icart de la Communauté chrétienne haïtienne a tenu à souligner les nombreux coups de pouce de Mme Robic en fa-

veur de la communauté haïtienne dont une bonne partie se retrouve dans la circonscription de Bourassa, celle de Mme Robic.

Il considère que Mme Robic a aidé bon nombre de femmes en élargissant les programmes de francisation en plus de mettre sur pied des cours de français à l'intention des demandeurs d'asile.

Toutefois, M. Icart se demande s'il y a un rapport entre le développement du programme pour immigrants investisseurs et le fait que les immigrants étaient de plus en plus anglophones.

Quant à l'Association Canada-Haïti-Québécoise, sa porte-parole Mme Joseph Jacques se dit chagrinée par le départ de la ministre Robic «qui a fait de grandes choses pour les immigrants haïtiens et les différents groupes culturels et artistiques».

Mme Jacques a elle aussi souligné le bon travail de Mme Robic en ce qui a trait aux cours de francisation.

Au Centre d'accueil inter-ethnique, Linda Rivera s'interroge sur les motifs à l'origine du déplacement de la ministre Robic.

«Elle essayait de faire beaucoup, dans le cas des Turcs par exemple, mais c'est le fédéral qui décide», a-t-elle ajouté.

De même, Adrian Maris du Congrès Italo-Canadien estime que Mme Robic a essayé de faire le mieux possible dans un poste délicat compte tenu de la multitude de groupes en place.

M. Maris considère que le poste de ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux en est un très important qui lui donne la possibilité de se familiariser avec un dossier énorme.

La porte-parole du Centre social aux immigrants, Mathilde Marchand estime que Mme Robic a fait de gros efforts, a montré beaucoup de bonne volonté pour les réfugiés.

Quand à sa remplaçante, Mme Monique Gagnon-Tremblay, «malgré nos efforts nous n'avons pu la

rencontrer pour le dossier des garderies. Nous espérons pouvoir le faire pour le dossier des réfugiés et immigrants.»

Chez S.O.S. Racisme, Alain Jean-Bart considère que le déplacement de Mme Robic ne fait rien pour la mise en place d'une politique stable et déterminante au moment où le problème de l'intégration des groupes culturels et ethniques se pose à la société québécoise.

Il s'interroge sur l'avenir des programmes de francisation pour lesquels le gouvernement s'est engagé à investir \$7 millions.

M. Jean-Bart croit comprendre que le gouvernement n'accorde pas tellement d'importance politique à la question de l'intégration des communautés et au problème démographique puisqu'il confie ces dossiers à une ministre déjà occupée avec le ministère de la Condition féminine.

Le milieu écologiste est déçu par la nomination d'un «junior»

(Le DEVOIR-PC) — La nomination de M. Gaston Blackburn, député de Roberval, comme ministre délégué à l'Environnement n'a pas impressionné le milieu environnemental, qui n'hésitait pas à afficher publiquement son insatisfaction hier.

Mme Lise Bacon demeure la responsable en titre du ministère de l'Environnement. Mais elle conserve le ministère des Affaires culturelles en plus d'assumer la tâche de vice-première ministre.

Pour le président de la Société pour vaincre la pollution (SVP), M. Daniel Green, «la nomination d'un député élu de fraîche date (été 88), un junior qui ne connaît pas les rouages gouvernementaux et qui cherche encore la combinaison de son cadenas dans la chambre des joueurs, démontre à quel point l'environnement ne fait pas le poids dans l'esprit du premier ministre. Ce n'est pas avec deux demi-ministres qu'on fait un ministre senior dans le cabinet.»

Les principaux groupes environnementaux de la province avaient demandé récemment à rencontrer le premier ministre, M. Robert Bourassa, avant qu'il ne procède à son remaniement. Ils voulaient lui faire le portrait-robot du titulaire permanent de ce ministère sensé jouer un rôle majeur d'après le programme des Libéraux provinciaux.

Ils n'ont pas même été reçus. Et hier, M. Green, rappelait que les groupes environnementaux réclamaient en priorité un «ministre senior, un ministre capable d'aller chercher autre chose qu'un budget d'opération de \$42 millions pour l'Environnement, probablement la plus petite enveloppe budgétaire du gouvernement.» Selon le porte-parole de la SVP, la nomination de M. Blackburn vise tout au plus à lui donner une médaille pour redorer son blason avant les élections, lui qui est le seul député libéral dans le plus solide bastion péquiste de la province.

M. Greene donne quand même une chance au ministre, se disant «toujours prêt à être étonné» si le ministre se révèle d'un grand talent, créé

dible et convaincu.

Du côté de l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides, le vice-président Normand Bergeron émet un peu le même son de cloche.

«Ça nous prend un ministre à temps plein; un ministre qui se donne à l'environnement à fond.»

Il voit mal comment Mme Lise Bacon peut cumuler deux fonctions aussi accaparantes et disparates que

l'Environnement et les Affaires culturelles, en plus d'être vice-première ministre, et traiter prioritairement des questions environnementales.

En partageant l'Environnement entre deux ministres, un délégué et l'autre à mi-temps, on «ne pourra qu'éteindre les feux, sans faire de prévention», craint M. Bergeron.

Du côté de Greenpeace, personne ne pouvait émettre de commentaires officiels avant lundi.

Prochain jugement de la Cour suprême relié à l'avortement

Michel C. Auger

LA COUR SUPRÊME du Canada retournera le dossier de l'avortement dans le camp des politiciens, jeudi prochain, alors qu'elle rendra jugement dans la cause de l'ex-ministre manitobain Joe Borowski qui veut faire reconnaître le droit à la vie du foetus dès sa conception.

La Cour pourrait toutefois refuser de trancher la question en l'absence d'une loi sur l'avortement, comme elle s'en était réservé le droit, en octobre dernier, quand elle a entendu les parties.

La Cour suprême avait déjà statué en janvier 1988, dans la cause du Dr Henry Morgentaler, que la principale disposition du Code criminel sur l'avortement, l'article 251, était inconstitutionnel, créant ainsi un vide juridique qui n'a toujours pas été comblé par le Parlement.

Mais quelle que soit sa décision, le

plus haut tribunal du pays retournera le controversé dossier de l'avortement aux parlementaires, puisque le premier ministre Brian Mulroney avait affirmé, avant comme depuis l'élection fédérale, qu'il attendrait la décision de la Cour avant de légiférer sur la question.

La cause de M. Borowski conteste une décision de la Cour d'appel de Saskatchewan qui a affirmé que le foetus n'était pas protégé par le droit à la vie garanti par la Charte des droits. Advenant une décision dans ce sens par les tribunaux, M. Borowski leur aurait alors demandé d'invalider l'article 251 du Code criminel permettant l'avortement thérapeutique, mais cet article a déjà été invalidé dans la cause du Dr Morgentaler.

Lors de l'audition de la cause, les juges s'étaient publiquement interrogés sur l'opportunité pour les tribunaux de trancher une telle question et le juge Antonio Lamer, en particulier, avait exprimé de fortes réserves sur la sagesse pour un tri-

bunal de se prononcer sur la question en l'absence de toute loi du Parlement.

«Nous pourrions penser qu'il n'y a pas assez de lois sur la qualité de l'environnement pour protéger la vie et la sécurité des personnes. Devrions-nous alors demander au Parlement d'adopter plus de lois sur l'environnement pour respecter la Charte», avait demandé le juge Lamer.

Le gouvernement fédéral avait indiqué, par la voix de ses procureurs, que la Cour ne devait pas trancher la question.

Par ailleurs, la Cour suprême rendra également jugement jeudi dans la cause de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal qui conteste le droit du ministère de l'Éducation d'imposer un régime pédagogique uniforme à toute les écoles du Québec.

Des athlètes américains insultés par certaines accusations de Francis

WASHINGTON (AFP) — La sprinteuse américaine Evelyn Ashford et son ancien entraîneur, Mme Pat Connolly, ont vivement réagi après les accusations implicites de dopage lancées cette semaine à leur encontre par Charles Francis, entraîneur du Canadien Ben Johnson.

«C'est toujours la même chose, ceux qui utilisent des dopants affirment que tous les autres le font également», a déclaré Connolly en rejetant formellement le fait d'avoir avoir utilisé ou conseillé des produits dopants. «Je ne peux pas croire qu'il pense honnêtement que je sois coupable, s'est étonnée Ashford. Je n'ai pas besoin de cela, j'ai du talent.»

Lors des auditions devant la commission d'enquête canadienne sur le dopage, Francis avait évoqué un «coach éminent» qui aurait utilisé des stéroïdes et d'une athlète qu'elle avait entraîné ayant montré des «progrès étonnants» sur 100 mètres à partir de 1979.

À partir de croquis, Francis avait montré la progression d'Ashford qui était passée soudainement en 1984 de 10,97 secondes à Los Angeles à 10,76 sec à Zurich pour un nouveau record du

monde.

Connolly a affirmé que le parallèle était stupide, notamment parce que Ashford était enceinte à Zurich. Or, généralement, de source médicale, les femmes qui prennent des stéroïdes ne tombent pas enceintes, cette substance agissant également comme contraceptif.

Le Dr LeRoy Walker, ancien président de la Fédération américaine d'athlétisme (TAC), s'est également montré indigné par les accusations de Francis, estimant qu'elles jetaient une ombre sur l'athlétisme.

Prenant le cas de Florence Griffith-Joyner, également mise en cause par Francis, Walker a déclaré que la sprinteuse américaine n'était pas une «nouvelle venue» lorsqu'elle a réalisé ses records du monde sur 100 et 200 mètres, comparant ses performances au record fabuleux de Bob Beamon à Mexico.

«Ça me gêne car désormais tout le monde pense que si vous êtes performants vous utilisez forcément des dopants», a déclaré Walker, espérant qu'une collaboration avec l'URSS et vraisemblablement la RDA - en matière de tests pourrait blanchir l'image du sport.

diffusion
stephanie bis
MONSIEUR — MADAME

25%
de réduction sur
notre collection
printemps-été 1989

Pour nous
les rondes

1110, rue Laurier Ouest 270-7797
2030, rue Crescent 844-0063

Jeux du Québec Comité sur le dopage en sport amateur

MATANE (PC) — À quelques heures de l'ouverture de la 24e finale des Jeux du Québec, hier à Matane, le président de Sports-Québec, Jean-Paul Charlebois, a annoncé la formation d'un comité d'experts sur le dopage en sport amateur.

Dans la foulée de la désormais célèbre commission Dubin, ce comité de neuf personnes aura comme mandat de dresser l'état de la situation en matière de dopage et de recommander des actions susceptibles de corriger la situation, le cas échéant.

Entre-temps, il n'y aura pas de test de dopage aux Jeux d'hiver de Matane qui débutent aujourd'hui jusqu'au 12 mars.

Sports-Québec considère qu'il faudra attendre les résultats des travaux du comité d'experts avant de modifier quoi que ce soit aux Jeux du Québec.

L'organisme estime également que les athlètes qui participent aux Jeux traversent une étape importante de leur développement sportif et que toute recommandation devra reposer sur une volonté de prévention et d'éducation et non essentiellement sur la détection.

Plus de 2,500 jeunes athlètes âgés entre 13 et 18 ans se lanceront dans diverses compétitions d'ici au 12 mars à Matane.

Pour vous notre chef à la secret
des bonnes pâtes à l'italienne

Anjou QUÉBEC

Votre boucher charcutier traiteur — L'innovateur depuis 1953
1025, rue Laurier ouest 272-4065 / 272-4086

«...oui, je vous recommande un certificat de placement garanti, car nos taux sont parmi les meilleurs.»

«Et si vous le désirez, on peut même faire la transaction par téléphone!

C'est un mode d'épargne fiable et à haut rendement.

À propos, si vous êtes âgé de 60 ans ou plus, vous aurez droit à une prime de 0,125 %.

Puis-je faire autre chose pour vous aider?»

11,25%
1 an
intérêts payés annuellement

Fiducie Desjardins

Anjou: 355-2050 1-800-361-5808
Brossard: 445-3224 1-800-361-4436
LaSalle: 366-1175 1-800-361-6633
Laval: 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil: 679-2810 1-800-361-5058
Montréal: 286-3225 1-800-361-2680
Pointe-Claire: 630-3717 1-800-363-7864

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Taux pouvant varier sans préavis.

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

par le ministère de
l'Équipement de Saint-Hippolyte
Commissaire-Preneur

assisté de
L'Hon. Serge Joyal c.p.
Expert

ART CANADIEN
Mardi le 14 mars 1989 à 19h30
dont les oeuvres de:

W.H. BARTLETT, O. BÉLANGER, L. BELLEFLEUR, L. BELZILE, L.H. BOUCHARD, F. BRANTNER, K. BRUNEAU, F. BUIJOLD, P. CARON, F. S. COBURN, S.M. COSGROVE, M.G. CULLEN, G. DELFOSSE, M. DOMINGUE, A. DUMAS, A. DUMOUCHEL, J.C. FAUCHER, M.A. FORTIN, J.C. FRANCHÈRE, C.A. GAGNON, Y. GAUCHER, L. GÉRAIS, L. P. HEBERT, A.W. HOLDSTOCK, H. JULIEN, C. KRIEGHOFF, R. LA-CROIX, A. LALIBERTÉ, T.Y. LAU, O. LEDUC, R. LETENDRE, S. LEWIS, M. MALTAIS, A.M. MATTE-DESROSIERS, D. MOORE, J.P. MOUSSEAU, C. VERMETTE, D. ODJIG, A. PELLAN, J.P. PÉPIN, G. PETIT, G.E. PFEIFFER, R.PICHET, N. POIRIER, A. PRÉVOST, J.P. RIOPELLE, W.G. ROBERTS, R. ROUSSIL, J. ST-CHARLES, J.H. SANDHAM, R. SAVOIE, G.H. SMITH, T. STEINHOUSE, F. TOUPIN, C. TULLEY, R. VINCELETTE,

ART EUROPÉEN
dont les oeuvres de:

P. ALECHINSKI, R. ANSDELL, W.P. FRITH, B. CARLBERG, J.B. CARPAUX, J. CARZOU, A.E. CHAZALVIEL, C. CHIASTRI, V.M. CORCOS, H. D'ANTY, H. DAWE, P.F. DE FONTAINEAU, A. DURAND ROSÉ, Y.B. DYLL, D. EDZARD, L. FLANCER, H. FRITZ, J.J. HENNER, L. ICART, E. KLOSSOWSKI, M. LAURENCIN, A. LÉONARDI, R.P. MARQUET, D. MERGAERT, D. ROBERTS, N. ROCKWELL, T.A. STEINLEN, A. TRUCHET, V. VASARELY, ZAO-WOU-KI, K. ZIEGLER.

CÉRAMIQUE VIETNAMIENNE et CHINOISE
Mercredi le 15 mars 1989 à 19h30

EXPOSITION
Vendredi le 10 mars 1989 de 12h à 21h
Samedi le 11 mars 1989 de 12h à 17h
Dimanche le 12 mars 1989 de 12h à 17h
Lundi le 13 mars 1989 de 12h à 21h

ART AFRICAIN
Jeudi le 16 mars 1989 à 19h30

HÔTEL des ENCANS de MONTRÉAL
4521 boul. St-Laurent, Montréal H2T 1R2
Fax: (514) 282-0342 Téléphone: (514) 849-2505

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

VENEZUELA

La situation revient à la normale

d'après l'AFP

CARACAS (AFP) — La situation revenait progressivement à la normale, hier à Caracas, malgré la persistance de quelques affrontements dans certains quartiers populaires où



PHOTO AP

Le président vénézuélien Carlos Andrés Pérez a confirmé hier, en conférence de presse, que son pays suspendait temporairement le remboursement de sa dette extérieure de quelque \$ 31 milliards US.

l'armée a pénétré avec des blindés pour rétablir l'ordre et fait plusieurs victimes dans les dernières heures.

Le président Carlos Andrés Pérez a reconnu que les quatre jours d'émeutes dans son pays ont fait « quelque 300 morts » — alors que les estimations de la presse varient de 300 à 500 ou même mille morts — mais a indiqué que la situation était redevenue « normale dans tout le pays ».

Au cours d'une conférence de presse avec des correspondants étrangers, M. Pérez a affirmé que l'explosion sociale qu'a connue son pays « ne peut pas être attribuée à une action préméditée de groupes subversifs » mais qu'elle est la conséquence du « désespoir des secteurs les plus défavorisés ».

Le chef de l'État a appelé instamment les nations industrialisées à ouvrir un dialogue avec les pays en voie de développement pour un rééchelonnement « rationnel » du paiement de la dette qui éviterait des explosions du même type ailleurs.

M. Pérez a confirmé que le Venezuela a suspendu « pour une durée indéterminée » les paiements de sa dette (\$ 31 milliards US), ses réserves internationales étant épuisées, tout en réaffirmant son intention « d'honorer ses engagements ».

Selon le président de la Banque

centrale, Pedro Tinoco, cette mesure n'implique pas à proprement parler un moratoire, le Venezuela attendant que la banque internationale accepte immédiatement de renégocier le paiement des intérêts.

Les émeutes sont la conséquence de la « détérioration dramatique de nos économies qui a un nom qui s'écrit avec des majuscules : la dette extérieure », a affirmé M. Pérez, qui a accusé les pays industrialisés d'exiger le paiement de la dette « sans égard pour la situation sociale et l'économie réelle des pays en développement ».

« Nous ne voulons pas d'affrontements avec les pays industrialisés mais nous réclamons un dialogue qui nous permette d'honorer nos engagements en tenant compte de nos conditions réelles », a affirmé M. Pérez, qui, tout en excluant la formation d'un « club de débiteurs », a appelé les pays latino-américains à une plus grande union.

Le président, au pouvoir depuis le 2 février dernier, a cependant indiqué qu'il maintiendrait son programme économique, qui répond aux recommandations du Fonds monétaire international (FMI), et dont les premières mesures — hausses des tarifs des services publics et des produits de première nécessité — ont provoqué les émeutes.

Cependant, après la hausse des sa-

laire d'une moyenne de 30 % décrétée par le gouvernement comme mesure de « compensation », les Vénézuéliens semblaient hier s'être résolus à accepter leur sort et dans la capitale on notait une nette reprise des activités.

Dès la fin du couvre-feu, à 06 h 00 locales, les véhicules de transport public ont recommencé à circuler tandis que des files d'attente se formaient devant les magasins d'alimentation épargnés par les pillages. L'armée devrait aider à rétablir le ravitaillement normal de la capitale, coupée de ses sources d'approvisionnement en raison des événements des derniers jours.

Signe du retour à la normale, le couvre-feu a été raccourci de trois heures. Cependant, les libertés constitutionnelles restent suspendues et des soldats sont venus dans des quartiers populaires officiellement pour éliminer des francs-tireurs.

Selon les témoignages recueillis par la presse, la répression a été particulièrement violente, notamment dans le quartier d'El Valle où un officier avait été tué.

Les soldats ont également procédé — de façon particulièrement violente — à des perquisitions dans certains quartiers populaires de la capitale en quête des objets volés dans les pillages.

Nouveau premier ministre au Sri Lanka

COLOMBO (AFP) — Le président du Sri Lanka, Ranasinghe Premadasa, a nommé hier le ministre des Finances Dingiri Banda Wijetunga, 67 ans, pour un an au poste de premier ministre, tout en envisageant une rotation à ce poste gouvernemental, a-t-on annoncé officiellement.

Le ministre des Affaires étrangères Ranjan Wijeratne a indiqué que le chef de l'État avait annoncé sa décision devant un comité de son Parti national unifié.

Par ailleurs, M. Premadasa a nommé le ministre de l'Industrie, Ranil Wickremesinghe, président du Parlement, poste occupé précédem-

ment par le chef du gouvernement.

Depuis son élection à la tête de l'État en décembre dernier, M. Premadasa cumulait ces fonctions avec celles de chef du gouvernement.

M. Premadasa a précisé, toujours selon le ministre des Affaires étrangères, qu'il déciderait en février 1990 si les deux nominations seraient reconduites au-delà d'un mandat d'un an.

Nommant le ministre des Finances au poste du chef du gouvernement, le président s'est déclaré convaincu « que les divisions actuelles (au sein de l'UNP) pour des motifs personnels disparaîtront et que les mérites seront reconnus ».

La nomination de M. Wijetunga comme premier ministre fut précédée par d'âpres luttes entre deux autres concurrents en lice pour ce poste. Les fonctions de premier ministre n'impliquent pas de prérogatives spécifiques, mais ce poste est généralement considéré comme important pour un futur candidat à la présidence.

Le ministre de l'Industrie, M. Wickremesinghe, 39 ans, qui a été nommé président du Parlement, est le plus jeune membre du cabinet qui compte 22 membres.

M. Premadasa a déclaré qu'il considérait comme « non controversés » MM. Wijetunga et Wickremesinghe, tout en soulignant qu'ils n'avaient

pas postulé pour leurs nouveaux postes.

Leurs nominations sont de nouveaux revers pour les deux principaux candidats au poste de premier ministre, Gamini Dissanayake et Lalith Athulathmudali, respectivement ministre des Plantations et ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, estiment les analystes.

Lors de son accession au pouvoir, le nouveau président avait dessaisi M. Dissanayake de l'important ministère de l'Irrigation, tandis que M. Athulathmudali perdait ses fonctions de ministre de la Sécurité nationale et de vice-ministre de la Défense.

LE MONDE EN BREF

La marche des Tibétains

IL Y A 30 ans que les Tibétains luttent pour leur autonomie et pour que soient respectés les droits humains dans leur pays. Pour commémorer l'anniversaire des émeutes de 1959 à Lhassa, une vingtaine de marcheurs partiront, lundi, du square Philips (Montréal), à 10 h, pour gagner quatre jours plus tard Ottawa où, pour la quinzième année consécutive, une manifestation se déroulera en présence des élus de tous les partis politiques. Le groupe se dirigera ensuite vers l'ambassade de la République populaire de Chine.

LOT retourne à Tel-Aviv

VARSOVIE (AFP) — La compagnie aérienne polonaise LOT va reprendre prochainement ses vols réguliers entre la Pologne et Israël qui avaient été suspendus après la guerre des Six Jours en 1967, a annoncé hier l'agence PAP. Dès le 26 mars, un avion de la LOT assurera, une fois par semaine, une liaison directe entre Varsovie et Tel-Aviv.

Pour un gouvernement élargi

NEW DELHI (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, a lancé hier un appel pour la formation d'un gouvernement élargi en Afghanistan après le retrait des troupes soviétiques, a annoncé l'agence de presse PTI. « Les Soviétiques sont maintenant partis de ce pays. Nous essayons de mettre en place un gouvernement à base élargie en Afghanistan et nous souhaitons que tous les pays puissent aider à le mettre en place », a ajouté PTI citant M. Perez de Cuellar lors d'une conférence de presse à Calcutta. Le responsable de l'ONU, qui a terminé hier une visite en Inde de six jours, s'était préalablement entretenu avec le premier ministre Rajiv Gandhi.

Stroessner ne viendra pas

WASHINGTON (AFP) — Le département d'État a démenti hier que le général Alfredo Stroessner, renversé le mois dernier par un coup d'État au Paraguay, ait été autorisé à se rendre aux États-Unis pour raisons médicales. « Ce n'est pas vrai », a simplement déclaré le porte-parole du département, Charles Redman, interrogé sur une information donnée à Asuncion par des responsables paraguayens anonymes. Selon eux, l'ancien dictateur aurait obtenu un visa temporaire pour subir un traitement médical aux États-Unis. Âgé de 76 ans, il souffre d'un cancer de la prostate. En privé, les responsables américains font valoir que M. Stroessner, exilé au Brésil, ne manque de rien. « Il a des facilités médicales, il a une maison, il a l'asile politique », a déclaré l'un d'eux.

Prix des droits de l'Homme

STRASBOURG (AFP) — Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a décerné le prix des droits de l'Homme de l'Organisation des vingt-deux à Lech Walesa et à la Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de l'Homme, a-t-on annoncé hier à Strasbourg (France). Les deux lauréats ont été choisis pour leur « contribution exceptionnelle à la cause des droits de l'Homme, conformément aux principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit », selon un communiqué officiel.

L'Irak sur la sellette

GENÈVE, Nations unies (AFP) — Une dizaine de pays occidentaux ont déposé hier une motion pour tenter de faire examiner le cas de l'Irak par la Commission des droits de l'Homme des Nations unies. Cette motion, présentée par la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, le Danemark, le Portugal, la Belgique, le Luxembourg, la RFA, la Suède, le Canada, l'Australie et la Norvège, intervient en réaction à une décision de la commission qui s'était prononcée, dans le cadre de la procédure des délibérations confidentielles, pour l'arrêt de l'examen des cas de violations des droits de l'Homme en Irak. Le texte de cette motion, qui sera soumise au vote des 43 membres de la commission en séance publique la semaine prochaine, demande la nomination d'un rapporteur des Nations unies sur l'Irak et l'examen, lors de la prochaine session annuelle de la commission en février 1990, du cas de l'Irak.

Vers une Namibie « démocratique »

BONN (AFP) — Le président de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO), Sam Nujoma, a promis hier à Bonn qu'il assurerait une politique démocratique et que les droits de l'Homme seraient protégés en Namibie. Bien qu'il espère une majorité des deux tiers à l'élection de l'assemblée constituante en novembre prochain, M. Nujoma est prêt à accepter un gouvernement de coalition. Il avait récemment assuré que seule une majorité des deux tiers en faveur de son parti prouverait que l'organisation du scrutin avait été « juste et correcte ». Le dirigeant a dénoncé lors d'une conférence de presse les efforts de l'Afrique du Sud pour fixer l'âge du vote à 21 ans, au lieu de 18 ans, afin d'écartier du scrutin les étudiants favorables à la SWAPO qui représentent « 30 % des électeurs ».

Andropov n'a plus de ville

MOSCOU (AFP) — La ville d'Andropov, du nom de l'ancien Numéro un soviétique décédé en février 1984, a été débaptisée pour reprendre son ancien nom de Rybinsk, a annoncé hier l'agence Tass. La décision a été prise par le Comité central du Parti communiste, le présidium du Soviet suprême et le gouvernement soviétique, a précisé Tass. La ville de Rybinsk avait pris le nom d'Andropov en vertu d'une décision des plus hautes autorités du pays, le 23 février 1984. Iouri Andropov avait dirigé l'Union soviétique pendant 15 mois, de novembre 1982 à février 1984. Lors de son accession au pouvoir, en mars 1985, Mikhaïl Gorbatchev s'était ouvertement référé à lui.

Lorsque vous achetez un ordinateur, vous vous posez une question de choix.

Micro Contact et Apple Canada sont fiers de vous offrir des rabais pouvant aller jusqu'à 1000\$, à l'achat de certains équipements de marque Apple. Venez nous voir!

(cette offre se termine le 31 mai 1989)

Micro Contact et les produits à la PME.

Parce qu'elle est elle-même une entreprise, Micro Contact connaît bien les besoins des PME. Nous savons qu'il est important de posséder de bons outils de gestion, de faire des inventaires précis ou de planifier les activités administratives.

Comme entreprise à part entière, nous nous fions sur les produits que nous vendons et cela nous réussit bien. Nous avons vu notre productivité augmenter et nos activités croître, suite à l'utilisation intensive des meilleurs logiciels de gestion informatique que nous avons identifiés.

Notre souci de l'excellence se reflète aussi dans une sélection judicieuse de produits de très haute qualité tel l'ordinateur Macintosh™ de Apple® qui allie puissance et facilité d'utilisation. Qu'il s'agisse d'édition, de traitement de texte, de planification ou de comptabilité, l'ordinateur Macintosh™ de Apple® est l'outil que vous recherchez.

Pourquoi ne pas venir constater par vous-mêmes le bien que nous nous faisons avec la gestion informatique intégrée. Cela vous donnera peut-être de bonnes idées.

MICRO CONTACT

Une affaire de succès
(514) 288 9450

Chicoutimi: 418 545 7925 • Lévis: 418 835 1444 • Montréal: 514 288 9167
Québec: 418 683 1444 • Trois-Rivières: 819 378 9180 • Sept-Îles: 418 962 2255

Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc.
Macintosh est une marque de commerce de Apple Computer, Inc.

Clubtour-SAT

SEJOURS LINGUISTIQUES
ET CULTURELS POUR TOUS

UNE ORGANISATION
LSC LANGUAGE STUDIES CANADA LTD

DEUX ÉCOLES:
TORONTO ET VANCOUVER

OÙ IREZ-VOUS?

POUR INFORMATIONS

SA Voyages
5174 Côte des Neiges
Suite 201, Montréal
Tél.: 733-7175

Club Voyages Université
666 Sherbrooke Ouest
Suite 307, Montréal
Tél.: 844-2831

1989

DEMANDEZ LA BROCHURE

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Thatcher trouve les *Versets* offensants

L'ONU et l'URSS prônent l'apaisement dans l'affaire Rushdie

d'après l'AFP

LONDRES (AFP) — Le premier ministre britannique, Margaret Thatcher, a déclaré à son tour hier qu'elle comprenait que *Les Versets sataniques*, le livre de l'écrivain britannique Salman Rushdie, aient pu être ressentis comme « profondément offensants » pour les musulmans.

Parlant en tant que « chrétienne » et s'exprimant sur ce sujet pour la première fois depuis le début de l'affaire Rushdie, Mme Thatcher a repris le terme utilisé la veille par le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe.

Dans une interview à la BBC, Sir Geoffrey avait qualifié jeudi *Les Versets sataniques* de livre « offensant » pour les musulmans, ajoutant qu'il comprenait les raisons pour lesquelles il avait suscité les critiques de la communauté islamique. Il avait cependant souligné que la Grande-Bretagne ne pouvait pas sacrifier le droit à la liberté d'expression.

Les commentateurs avaient vu dans cette déclaration de Sir Geoffrey une tentative de désamorcer la crise entre Londres et Téhéran. Mais, par la voix de l'agence Irna, le gouvernement iranien avait indiqué que la déclaration de Sir Geoffrey « ne changeait rien » à la crise iranobritannique.

Hier, Sir Geoffrey a réaffirmé à Birmingham (centre de l'Angleterre) que la Grande-Bretagne ne pourrait pas entretenir des relations diplomatiques normales avec l'Iran tant que la sentence de mort de

l'ayatollah Khomeiny contre Salman Rushdie n'aurait pas été levée.

De son côté, Rushdie, qui se cache sous la protection de Scotland Yard depuis la mi-février, a fait savoir hier qu'il était inquiet des commentaires du secrétaire au Foreign Office sur son livre, selon un porte-parole du leader des démocrates (SLD, centre), Paddy Ashdown, à qui l'écrivain a téléphoné dans la matinée.

Selon le porte-parole de M. Ashdown, l'écrivain « était inquiet quant à la fermeté de l'engagement du gouvernement britannique à le soutenir » face aux autorités iraniennes qui l'ont condamné à mort.

D'autre part, l'ONU et l'URSS ont prôné hier l'apaisement dans le conflit opposant l'Iran et les pays occidentaux à propos de l'affaire Rushdie, alors que des manifestations anti-occidentales se déroulaient à Manille et à Khartoum et que Téhéran et Londres campaient sur leurs positions.

En visite en Inde, pays d'origine de Salman Rushdie, le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, a appelé à un compromis entre le respect pour la religion et la liberté d'expression.

« Nous devons respecter toutes les religions. En même temps, nous devons respecter la liberté d'expression. Nous devons avoir ces deux préceptes à l'esprit pour examiner cette question. Il faut comprendre aussi les préoccupations des pays islamiques et du monde entier », a notamment déclaré M. Perez de Cuellar.

lar.

Pour sa part, l'URSS, qui a offert ses bons offices pour tenter de désamorcer la tension entre l'Iran et les pays occidentaux, a souligné par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, que l'affaire Rushdie est devenue « un incendie qu'il faut éteindre ». Mais le ministre espagnol des Affaires étrangères, Francisco Fernandez Ordóñez, de retour de Moscou, a démenti qu'il y ait une médiation soviétique dans cette affaire.

Entre-temps, l'agitation s'est poursuivie en Inde, alors que des manifestations anti-Rushdie avaient lieu à La Haye, à Manille et à Khartoum.

À Jammu (nord de l'Inde), une personne a été tuée et 84 blessées, hier, lors d'affrontements entre des manifestants et la police, portant à 14 le nombre des personnes qui ont trouvé la mort jusqu'à présent dans le pays à la suite de l'affaire Rushdie. L'Inde, qui compte plus de 100 millions de musulmans, a été le premier État à interdire *Les Versets sataniques*.

À La Haye, quelque 5.000 musulmans ont manifesté hier contre la publication des *Versets sataniques*, selon les correspondants sur place, et brûlé devant le ministère de la Justice des effigies de Rushdie. Les manifestants ont également déployé des banderoles sur lesquelles on pouvait lire : « Celui qui offense Allah sera puni ».

À Manille, quelque 300 étudiants iraniens et musulmans philippins ont

manifesté, devant les ambassades britannique et française, leur soutien à l'appel lancé par l'imam Khomeiny à l'« exécution » de l'auteur britannique.

Scandant « Tuez Rushdie, à bas le Royaume-Uni, à bas l'Amérique, à bas Thatcher », les manifestants ont parcouru les rues de la capitale philippine, marquant des arrêts devant les deux missions occidentales, avant de se disperser dans le calme, selon ces sources.

À Khartoum, plusieurs centaines de fidèles ont manifesté devant l'ambassade de Grande-Bretagne, à l'issue de la prière, aux cris de « Mort à Rushdie » et « À bas la Grande-Bretagne », a-t-on constaté sur place.

De son côté, le président iranien Ali Khamenei a sévèrement critiqué la Grande-Bretagne et la RFA pour avoir condamné l'Iran, accusé par ces pays de « ne pas respecter la liberté d'expression » dans le cadre de l'affaire Rushdie.

Prendant la parole à la prière du vendredi, le président Khamenei a affirmé que la République islamique « coupera les mains à tous ceux qui s'attaqueront aux principes de l'islam ».

Au bord de la rupture en raison de la condamnation à mort lancée par Téhéran à l'égard de Salman Rushdie, la Grande-Bretagne et l'Iran n'ont cessé de se renvoyer la balle, rejetant tour à tour les tentatives de conciliation faites par la partie adverse.



Un manifestant brûle un exemplaire des *Versets sataniques*, hier, devant l'ambassade britannique à La Haye.

Les éditeurs appuient Clark

LA PRÉSIDENTE de l'Association des éditeurs canadiens, Carole Levert, a fait parvenir, hier, une lettre d'appui au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, Joe Clark, au sujet de la position du gouvernement canadien dans l'affaire des *Versets sataniques*.

Dans sa lettre, Mme Levert soutient « la position d'ouverture et de

dialogue adoptée le 1er mars, lors de la rencontre entre Joe Clark et les 25 ambassadeurs de pays musulmans concernant l'affaire Rushdie ». La présidente poursuit que, « en tant que porte-parole des éditeurs francophones, elle se doit de mettre en relief le caractère sacré que revêt la liberté d'expression pour tous les Canadiens ».

Désarmement : l'Otan proposera au Pacte de Varsovie la parité complète

BRUXELLES (AFP) — L'Otan va demander au Pacte de Varsovie de renoncer à 66.000 bouches à feu, chars et canons, à l'ouverture de la conférence de Vienne sur les forces conventionnelles en Europe (FCEE), a-t-on appris hier soir de source proche de l'Alliance atlantique.

Le 9 mars, l'Otan déposera un document énonçant les objectifs prioritaires de ses 16 pays membres : chacune des deux alliances ne pourra déployer plus de 20.000 chars d'assaut d'au moins 30 tonnes, 16.500 pièces d'artillerie d'au moins 100 mm, et 27.500 transports de troupe blindés.

Cela signifierait des plafonds de 40.000 chars, de 33.000 canons ou mortiers, et de 55.000 véhicules blindés dans toute l'Europe de l'Atlantique à l'Oural.

En d'autres termes, l'Alliance est prête à réduire de 5 % à 10 % son parc de chars, de canons et de transports de troupes blindés à condition de 50 % à 66 % de son côté, a-t-on précisé de même source.

Au nom de l'équilibre des forces, l'Otan, arguant de son écrasante infériorité numérique dans ces secteurs clés, n'envierait à la casse que 3.000 chars et canons lourds.

Depuis le début décembre et l'annonce fracassante par le Numéro un

soviétique Mikhaïl Gorbatchev de mesures unilatérales de réduction des forces soviétiques en Europe, le Pacte de Varsovie accepte la parité en procédant à des réductions (de 22.224 à 20.000), si l'on inclut les réserves.

Pour l'artillerie lourde, cela signifierait pour le Pacte une baisse de 64.8 % (de 46.180 pièces à 16.500) et de 55.52 %, si l'on prend en compte les réductions unilatérales de 9.130 unités annoncées par les pays du Pacte de Varsovie à annoncé qu'il retirerait dans les deux ans 12.000 chars et 9.130 canons, soit 21.130 pièces.

Si l'on se réfère au document de l'Otan publié le 25 novembre, *Les Forces classiques en Europe : les faits*, les propositions de l'Otan représentent pour le Pacte une réduction de 65.1 % (de 57.300 à 20.000) de ses chars. Ou de 55.85 % si l'on tient compte de la réduction unilatérale de 12.000 chars annoncée par l'URSS et ses alliés ces trois derniers mois (de 45.300 à 20.000).

Face à cela, l'Otan ne réduirait son parc de chars lourds que de 10 % depuis le début décembre (de 37.050 à 16.500).

Pour sa part, l'Otan ne diminuerait que de 4.8 % le nombre de ses canons et mortiers (de 17.328 à 16.500).

Quant aux véhicules blindés de combat d'infanterie (Bradley, AMX 10 P, etc.) et autres transports

de troupes blindés, il est impossible de donner une évaluation des réductions en pourcentage. Les données communiquées par l'Otan en novembre dernier restent incomplètes, car elles incluaient les chars légers, ce qui donnait 101.535 véhicules blindés pour le Pacte et 47.636 pour l'Otan.

Mais, a-t-on affirmé de source proche de l'Otan, la diminution serait également entre 5 % et 10 % pour l'Alliance atlantique et beaucoup plus importante pour le Pacte. Selon les chiffres publiés par le Pacte le 30 janvier dernier, il détiendrait 70.330 véhicules de transports de troupe et l'Otan, 46.900.

Force est de constater que l'Otan ne peut détenir plus de 30.000 transports de troupes blindés si sa prétention à ne pas diminuer de plus de

10 % est fondée. Mais il se pose alors un problème de définition.

Toujours de source proche de l'Otan, on a confirmé hier soir qu'aucun pays ne pourrait détenir à lui seul plus de 30 % d'un type d'armements. Autrement dit, personne ne pourrait posséder plus de 12.000 chars, 9.900 pièces d'artillerie lourde, et 16.500 transports de troupe blindés.

Selon l'Otan, l'URSS a déployé 37.000 chars (sans les réserves), 33.000 canons ou mortiers de plus de 100 mm et 64.000 transports de troupes blindés entre l'Oural et le Rideau de fer.

Les réductions que l'Otan exige d'elle sont donc également considérables, allant des deux tiers pour les tanks ou les canons aux trois quarts pour les véhicules blindés.

Israël hausse le ton contre le dialogue Washington-OLP

Charly Wegman
de l'Agence France-Presse

JÉRUSALEM (AFP) — Israël a nettement haussé le ton hier contre la poursuite du dialogue entre les États-Unis et l'OLP, au lendemain d'une tentative avortée d'infiltration en Galilée (nord d'Israël) d'un commando du FDLP (Front démocratique de libération de la Palestine) de Nayef Hawatmeh.

« Cette nouvelle tentative prouve que l'OLP reste fondamentalement identique à elle-même et que son chef se moque de ses engagements précis envers les États-Unis (formulés en décembre à Genève) selon lesquels il avait renoncé au terrorisme », a déclaré le premier ministre israélien Yitzhak Shamir, dans une interview publiée hier par le quotidien *Yedioth Aharonoth* (indépendant).

Le chef de l'OLP, Yasser Arafat, « ne peut pas et ne veut pas renoncer au terrorisme, condition préalable pour l'instauration d'une trêve dans les opérations palestiniennes à partir du Sud-Liban, sans obtenir de réponse de leur part ».

Cinq commandos armés palestiniens liés à l'OLP, notamment deux commandos du FDLP et un commando du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine, de Georges Habache), ont déjà été interceptés par l'armée israélienne au Sud-Liban depuis le mois de décembre, a indiqué M. Liel.

De son côté, le général Yossi Peled, commandant de la région militaire nord, a rendu public hier un communiqué retrouvé sur les corps des quatre membres du commando abattu jeudi à l'aube au Sud-Liban et qui projetait, selon lui, de mener une opération « grande échelle » en territoire israélien.

Dans ce communiqué, a-t-il indiqué, le FDLP affirme sa volonté « de poursuivre par les armes la juste lutte du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP ».

« Une bonne quinzaine de terroristes ont été tués au Sud-Liban au cours des deux dernières semaines », a-t-il précisé.

Manifestement soucieux de tirer un profit maximum des contradictions internes de la centrale palestinienne, le gouvernement israélien tente de marquer des points, à quelques semaines de la visite officielle que M. Shamir doit effectuer à Washington, soulignent les observateurs.

Conforté dans son intransigeance par un véritable raz de marée du Likoud (droite) aux dernières élections municipales israéliennes, M. Shamir avait d'ailleurs déjà haussé le ton dans une récente interview accordée au *Washington Times*. « Si Yasser

Arafat s'avisait, à l'instar du défunt président Sadate, de venir parler de paix en Israël, il serait immédiatement emprisonné parce qu'il est, comme Hitler, un de ces démagogues totalitaires ennemis du peuple juif », avait-il déclaré.

Un haut fonctionnaire israélien qui a requis l'anonymat, interrogé par l'AFP, estime qu'à long terme, Israël ne s'attend pas à une véritable rupture du dialogue entre Washington et l'OLP.

« En fait, nous souhaitons simplement freiner ces pourparlers, les États-Unis ne voulant visiblement pas se priver de ce canal au moment où la diplomatie soviétique fait sa rentrée au Proche-Orient », a-t-il poursuivi.

Toujours selon ce haut fonctionnaire, les diplomates israéliens peuvent, cependant, profiter des divisions internes de l'OLP et de ses faux pas en accentuant leurs pressions sur l'administration du président George Bush par le biais du Congrès et de l'opinion américaine. D'autant que le secrétaire d'État, James Baker, s'est lui-même récemment déclaré « gêné par toute attaque contre des objectifs civils ou militaires à l'intérieur ou à l'extérieur d'Israël ».

CHINE multiples splendeurs

Découvrez la Chine avec des spécialistes. Gérard Cachat, historien, prof. Chine contemp.; Michel Guay, historien, prof. UQAM. Chine impériale; Andrée Le Guillou, linguiste, prof. Un. Sun Yat-sen; Sociétés; Arlette Cachat, peintre, Arts.

22 jours: Hong Kong, Canton, Guilin, Chengdu (17/9), Xi'an, Beijing, Shanghai, Hangzhou. Tout compris: avions, hôtels, accom., transferts, repas, visites, spectacles, tour de Hong Kong, guides franc., visas, taxes.

4 départs, de Montréal: 17 septembre (50e anniversaire) 3 145\$ 3 245\$
2, 16, 30 juillet

Prix par pers. occ. double. Non compris: repas à H.K., taxes d'aéroport

informations, brochure: MONY TOURS (514) 733-5396

5540 Côte-des-Neiges, Montréal H3T 1Y9 Permis du Québec

COLLOQUE

Dans le cadre de la tournée canadienne de madame Graça MACHEL, Ministre de l'Éducation du Mozambique, l'UQAM, en collaboration avec le Collège Ahuntsic, sera l'hôte d'un colloque organisé par l'E.U.M.C. (Entraide Universitaire Mondiale du Canada) les **vendredi 10 et samedi 11 mars 1989**.

MOZAMBIQUE

Le Développement est-il possible dans une zone de conflit?

10 mars 20h00 Conférences de madame MACHEL et du politologue Dan O'MEARA au studio-théâtre Alfred-Laliberté, pavillon Judith-Jasmin - Métro Berri-UQAM

11 mars 9h30 Communications sur l'impact de la guerre sur l'agriculture, les efforts de promotion de la femme, le système d'éducation et l'implication de la coopération canadienne (Amphi à Pavillon Hubert-Aquin - Métro Berri-UQAM)

13h30 Ateliers

15h30 Plénière et recommandations

Inscription: 5\$ (étudiants) 10\$ (autres personnes) 25\$ (les institutions)

Pour plus d'informations: M. Yanik HARNOIS E.U.M.C. - 650 Sherbrooke Ouest - Montréal, H2H 1C9 Tél. (514) 937-3457

UQAM Le savoir universitaire, une valeur sûre!

Doctorat en sémiologie

À partir de septembre 1989, le doctorat en sémiologie devient un programme à cheminement continu, accessible soit à partir d'un baccalauréat, soit à partir d'une maîtrise. Ce nouveau programme (120 crédits) comporte deux cycles: un cycle de formation (30 crédits) et un cycle de recherche (90 crédits).

Ce programme a pour objectif la recherche pluridisciplinaire sur le signe et la formation de spécialistes en sémiologie des discours littéraire, philosophique, ethnologique, sémiotique de la peinture, de la musique, etc.

Renseignements:

M. Maurice Potet
Directeur du programme
Département d'études littéraires
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succursale A
Montréal (Québec) H3C 3P8
Téléphone: (514) 282-3596

Université du Québec à Montréal

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements:
Christiane Legault
842-9645

Des documents sur Klaus Barbie ont été volés

BERLIN (AP) — Des documents sur Klaus Barbie, qui étaient classés dans les archives du Centre de documentation sur l'époque nazie de Berlin-Ouest, ont été volés et vendus, a annoncé hier la justice ouest-allemande.

Ces renseignements secrets sur Barbie figuraient, en fait, parmi les quelque 10.000 documents dérobés ces dernières années au centre de documentation. Ces vols ont été découverts l'an dernier. Quatre personnes ont déjà été inculpées et jugées dans le cadre de cette affaire.

3e COLLOQUE 1989 SUR LES LEADERS

POLITIQUES

DU QUÉBEC

CONTEMPORAIN

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS ROBERT COMEAU 282 8427 282 4154

INSCRIPTIONS Général: 35 \$ Étudiants: 10 \$

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Présenté en collaboration avec LE DEVOIR

COLLOQUE ANDRÉ LAURENDEAU 1912 - 1968

17, 18 ET 19 MARS 1989 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL PAVILLON HUBERT-AQUIN 400, RUE SAINT-ÉTIENNE EST SALLE A-M050

RENSEIGNEMENTS ROBERT COMEAU 282 8427 282 4154

INSCRIPTIONS Général: 35 \$ Étudiants: 10 \$

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Loto-Québec est de plus en plus populaire

QUÉBEC (PC) — Les ventes de billets de loterie continuent de croître à un rythme pas mal plus élevé que l'inflation.

Les ventes de billets ont augmenté de 12,4 % au cours du trimestre de septembre à décembre 1988 par rapport aux trois mois correspondants de 1987. Les ventes de billets ont rapporté \$ 295,5 millions, soit \$ 33 millions de plus qu'au cours du même trimestre de 1987, selon le rapport trimestriel de Loto-Québec rendu public hier.

Ce sont surtout les ventes de billets de 6-49 et de loteries instantanées qui ont augmenté au cours de la période en question. Les ventes de billets instantanés sont passées de \$ 45,2 à \$ 62,6 millions et les ventes de 6-49 ont augmenté de \$ 14,4 millions, grimpaient de \$ 64,6 à \$ 79 millions. Il faut dire qu'un tirage spécial du 6-49 a permis le versement d'un gros-lot de \$ 10 millions, le montant le plus élevé dans l'histoire de Loto-Québec.

Toutes les autres loteries maintiennent leurs chiffres de vente au cours de la période sauf la Sélect 6-42 qui n'a vendu que pour \$ 9,8 millions de billets au lieu de \$ 12 millions.

Mise en marché d'un médicament capable de prévenir l'anémie

TORONTO (PC) — Une compagnie canadienne compte mettre bientôt en marché un médicament capable de prévenir l'anémie grave chez les personnes qui doivent subir des traitements de dialyse pour une maladie des reins, ainsi que chez certains cancéreux et sidéens.

L'anémie apparaît quand les reins malades ne parviennent plus à produire l'érythropoïétine, une hormone qui stimule la production de globules rouges sanguins. Quelquefois l'anémie devient si sévère chez certains patients qu'ils doivent subir des transfusions sanguines à répétition.

Une étude menée auprès de 118 patients en dialyse dans huit hôpitaux du Canada a montré que le nouveau médicament, l'équivalent syn-

thétique de l'hormone, appelé rHuEPO, a amélioré la résistance et le sentiment de bien-être des patients. Et ceux qui dépendaient des transfusions sanguines avant de prendre le médicament n'en avaient plus besoin après.

Le nouveau médicament a été développé par la compagnie pharmaceutique Ortho. Celle-ci espère obtenir l'approbation du gouvernement fédéral d'ici quelques mois.

Selon le Dr David Slaughter, directeur de la recherche à Ortho, on pourrait aussi administrer le médicament à des personnes souffrant de maladies des reins avant qu'elles aient besoin de traitements de dialyse, ce qui leur éviterait d'avoir à faire nettoyer régulièrement leur sang en attendant de subir une transplantation.

La compagnie prévoit également tester le médicament auprès de personnes atteintes du sida ou de cancer et dont le sang a une concentration moindre en globules rouges à cause d'autres traitements.

Évitez la fumée

Pour mieux respirer

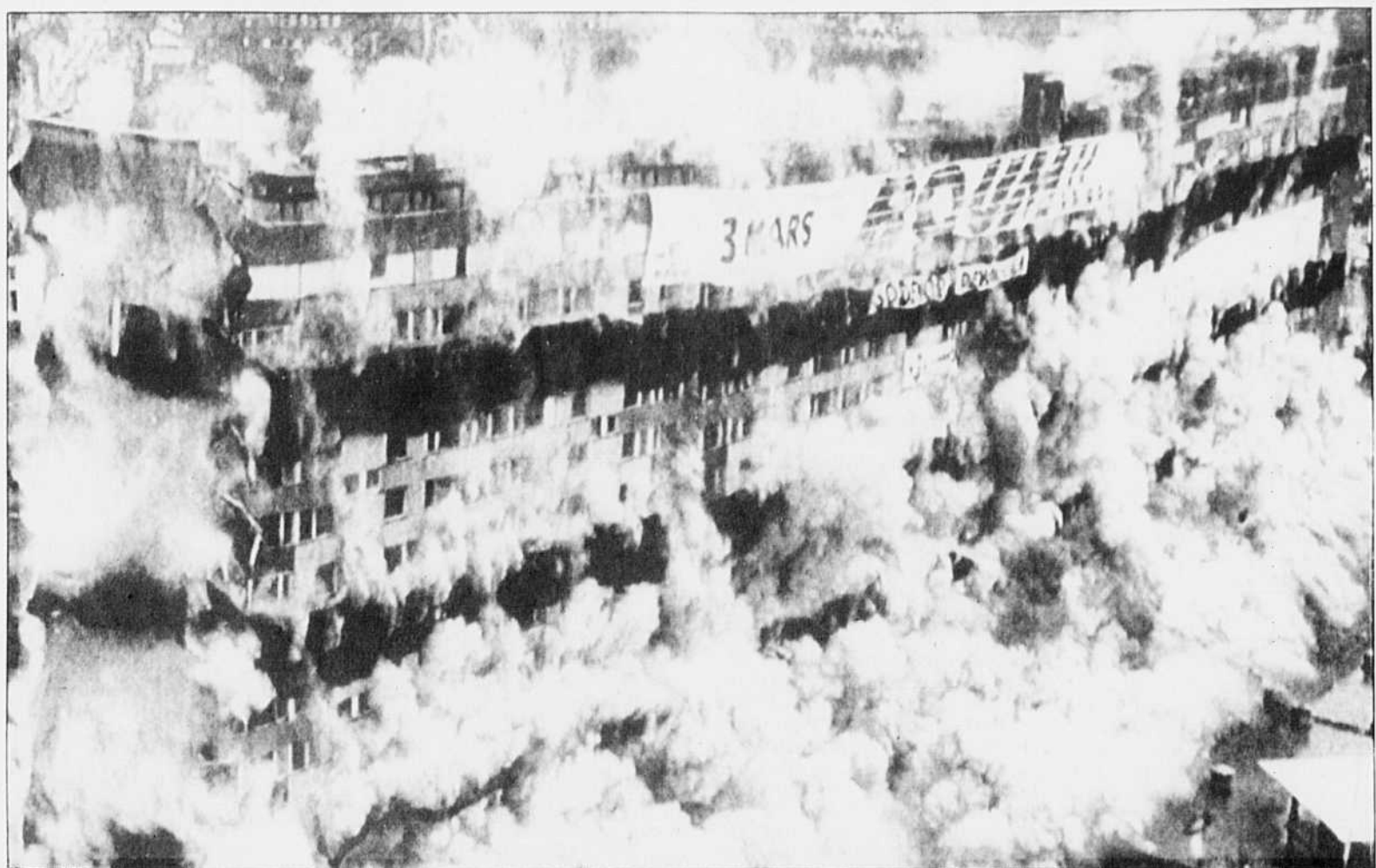


PHOTO AP

Quel boum!

Un HLM vieillot de 18 étages comptant 290 appartements s'est effondré hier comme un château de cartes lors d'une explosion contrôlée destinée à jeter à terre cet édifice d'un quartier pauvre de Lille, en France. Sur l'édifice, une immense affiche invitait le public à assister à ce spectacle exceptionnel.

Les autorités américaines facilitent la mise en marché d'un autre médicament relié au sida

WASHINGTON (AFP) — Les autorités fédérales américaines de la santé s'apprentent à faciliter la distribution d'un médicament destiné à prévenir une infection qui provoque la cécité chez les personnes atteintes du sida, en dépit du fait que le produit n'ait toujours pas obtenu le feu vert officiel pour sa commercialisation.

C'est la deuxième fois en quelques semaines que l'Administration des produits alimentaires et des médicaments (FDA) décide de permettre l'accès à des médicaments qui en sont encore au stade expérimental. Toutefois, des rapports médicaux ont fait valoir que le produit, appelé Ganciclovir, peut être efficace, note le *Washington Post*.

Ce changement de philosophie intervient après que les mouvements militants homosexuels ou atteints du sida eurent pressé les autorités de permettre aux malades condamnés à une mort certaine de prendre tout médicament susceptible de retarder cette échéance. Tant le gouvernement de Ronald Reagan que celui de George Bush s'étaient engagés à fa-

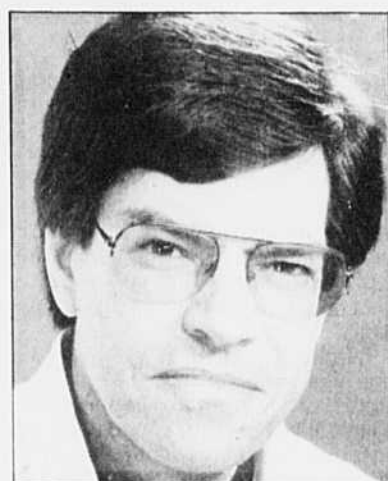
ciliter l'administration de tels médicaments aux personnes désespérément atteintes.

« Il y a un sentiment très fort et difficile à combattre: lorsque quelqu'un est atteint d'une maladie mortelle ou d'une maladie qui rend aveugle, vous devez rendre disponible un médicament pour ceux qui veulent en prendre le risque », a déclaré M. Anthony Fauci, directeur de la recherche sur le sida à l'Institut national de la santé aux États-Unis.

Cette nouvelle politique se limite en réalité à une reconnaissance de facto d'une pratique existante. Les personnes atteintes du sida peuvent obtenir des médicaments susceptibles de les soigner par des canaux non-conventionnels, en se prêtant à des études expérimentales.

Les médecins qui traitent ces patients sont de plus en plus convaincus que le Ganciclovir permet de prévenir une infection de la rétine qui rend près de 15 % d'entre eux aveugles. Ce médicament très puissant nuit toutefois aux fonctions de la moelle épinière. L'AZT, un autre produit largement administré aux malades du sida, a les mêmes effets secondaires et les médecins considèrent que leurs patients ne devraient pas prendre les deux médicaments en même temps.

Le mois dernier, la FDA avait permis que les malades du sida atteints de pneumonie, la principale cause de décès de ces malades, puissent être soignés avec de la Pendamine, un médicament toujours au stade expérimental.



Albert Juneau

Séminaire de haut niveau pour Albert Juneau

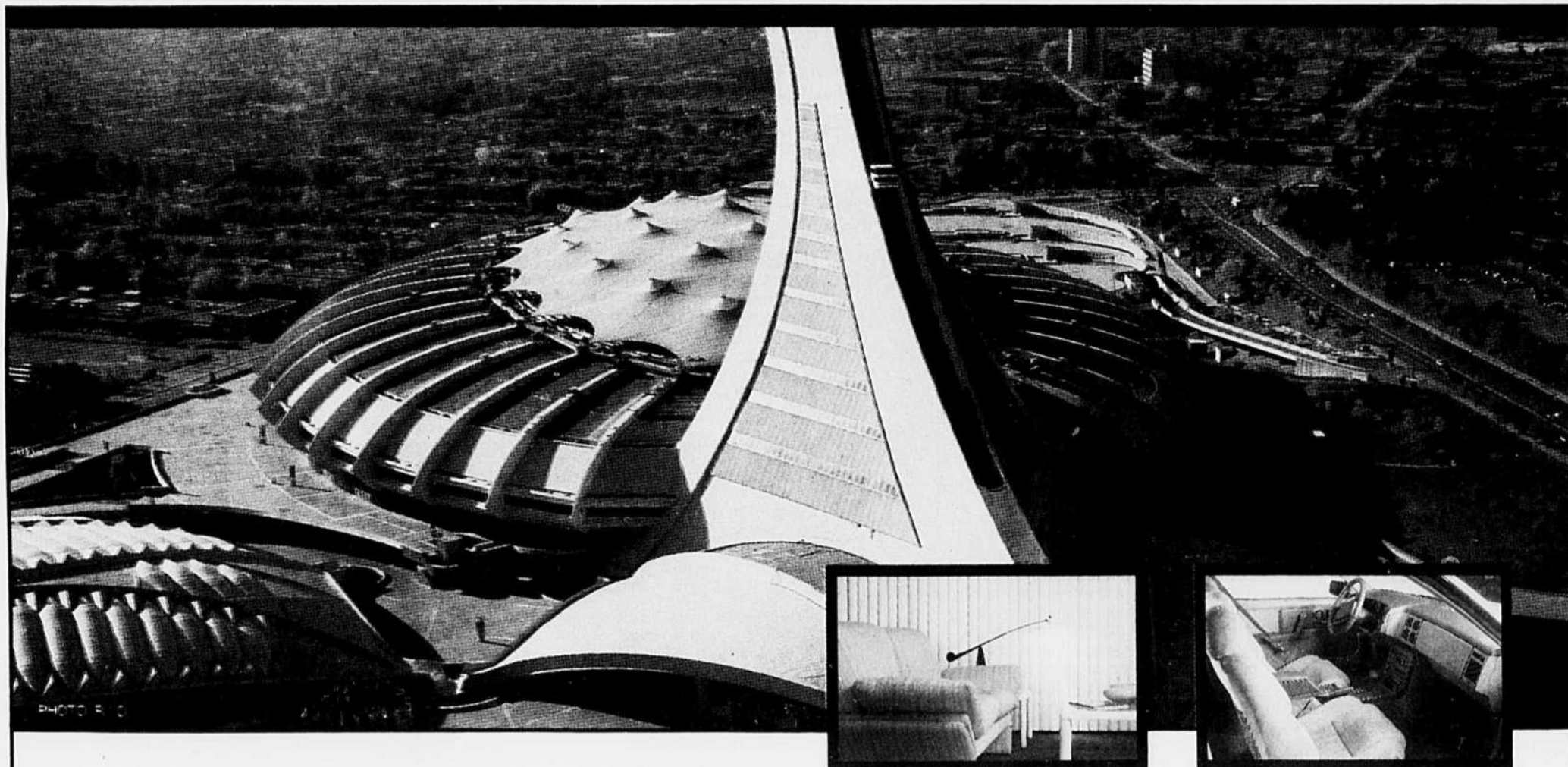
M. Albert Juneau, rédacteur en chef adjoint du DEVOIR participe actuellement, à l'invitation du gouvernement des États-Unis, à un séminaire de haut niveau qui regroupe universitaires, journalistes et spécialistes des relations internationales d'une quinzaine de pays. Seul Canadien du groupe, M. Juneau s'intéressera plus particulièrement à l'examen des facteurs qui modèlent la politique étrangère. À la faveur de ce séminaire, l'éditorialiste du DEVOIR aura, au cours des prochaines semaines, des entretiens avec des dirigeants américains dans huit villes des États-Unis.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Fax: (514) 934-1246
Tél.: (514) 934-0272



UNE PRÉSENCE QUI S'IMPOSE.



Les gens de la grande région de Montréal sont fiers de l'envergure de leurs grandes réalisations. Quand vient le temps de prendre une assurance **automobile, résidence et biens personnels**, ils choisissent fièrement celle offrant les **meilleurs avantages** sur le marché: La Capitale, une assurance d'ici.

À ses bureaux de Montréal, Brossard, Saint-Laurent, Boucherville et Laval, comme dans toutes les régions du Québec, les conseillers de La Capitale vous offrent rapidement, **sans intermédiaire**, toute l'information sur vos besoins précis, un service personnel et la priorité en cas de réclamation. Pour prendre ou renouveler vos assurances, n'hésitez pas, appelez-nous.

873-2700



La Capitale
Compagnie d'assurance générale

L'EXCELLENCE EN ASSURANCE

• BOUCHERVILLE • BROSSARD • LAVAL • MONTRÉAL • SAINT-LAURENT 1-800-361-0646

Attaque contre notre liberté d'expression

Nous dénonçons l'appel au meurtre lancé contre Salman Rushdie.

Nous dénonçons de plus, qu'au mépris de tous les usages en droit international, la vie d'un écrivain ainsi que la vie et la propriété des libraires, des éditeurs et des lecteurs soient menacées à la suite de la déclaration de l'Ayatollah Khomeiny à l'égard des "Versets sataniques".

Cette attaque fondamentale contre les principes démocratiques, la liberté d'expression et la libre circulation des oeuvres et des idées est totalement inadmissible.

Nous demandons au Premier Ministre du Canada et à tous les leaders politiques de contrer ces menaces énergiquement et immédiatement, en utilisant tous les pouvoirs qui leur sont conférés.

Nous incitons fortement tous les citoyens à faire connaître au Premier Ministre leur opinion à ce sujet.

Académie
canadienne-française
ACTRA Writer's Guild
Alberta Playwrights'
Network
Alberta Publishers
Association
Association des éditeurs
anglophones du Québec
Association des éditeurs
canadiens
Association des éditeurs de
périodiques culturels
québécois
Association des libraires du
Québec
Association des traducteurs
littéraires
Association of Book
Publishers of British
Columbia
Association of Canadian
Publishers
Association of Canadian
University Presses
Association of Manitoba
Book Publishers
Association québécoise des
presses universitaires
Atlantic Provinces Library
Association
Atlantic Publishers
Association
Book & Periodical
Development Council
British Columbia Library
Association
Canadian Authors'
Association
Canadian Auto Workers
Canadian Book Information
Centre
Canadian Book Publishers'
Council
Canadian Booksellers'
Association
Canadian Conference of the
Arts
Canadian Copyright
Institute
Canadian Labour Congress
Canadian Library
Association
Canadian Periodical
Publishers' Association
Canadian Printing Industries
Association
Community Against
Censorship
Federation of B.C. Writers
Freelance Editors'
Association of Canada
Library Association of
Alberta
Literary Press Group
Literary Translators'

Association
Manitoba Writers' Guild
Ontario Library Association
Ontario Publishers Group
Periodical Marketers of
Canada
Periodical Writers'
Association of Canada
Playwrights' Union of
Canada
Saskatchewan Publishers
Group
Saskatchewan Writers'
Guild
Société des éditeurs de
manuels scolaires du
Québec
The Canadian Centre, P.E.N.
International
The League of Canadian
Poets
The Writers' Federation of
Nova Scotia
The Writers' Union of
Canada
Union des artistes
Union des écrivains
québécois
United Steel Workers of
America (Canada)
Writers' Guild of Alberta

Irving Abella
Mark Abley
Patricia Aldana
Robert Allen
Peter Andeson
Lou Applebaum
Marion Arthur
Margaret Atwood
Thomas Axworthy
Robert Baillie
Caroline Bamford
Robert Bateman
Catherine Bates
Don Bates
Paul Beaulieu
David V.J. Bell
Brig. Gen. George Bell
John Leslie Bell
Robert E. Bell
Pierre de Bellefeuille
Avie Bennett
Eugene Benson
Constance Beresford-Howe
Léon Berrouard
Pierre Berton
Sandra Birdsell
Neil Bissoondath
Joan Blake
R. Blazer
Michael Bliss
Charlotte Boisjoli
Carol Bolt
Blake Booker
Robert Bothwell

Denise Boucher
Arthur Bouns
Jane Bow
Brian Brett
Nicole Brossard
Harry Bruce
Phyllis Bruce
Mike Burrs
Simone Bussièrès
Michel Buttiens
June Callwood
Elspeth Cameron
Silver Donald Cameron
Gerald Caplan
David Carpenter
J.B. Carpenter
Shirley Carr
Philip Cercone
Robert Choquette
Jean Chrétien
Tim Christison
Arthur Clark
Joan Clark
Sally Clark
Adrienne Clarkson
Matt Cohen
Anne Collins
Alex Colville
Tom Cone
Gregory M. Cook
Ann Copeland
Carole Corbeil
Doris Cowan
Joan Crate
Susan Crean
Raymond Dang
Pierre Dansereau
Bernard Demers
Louise Dennys
Jean-Paul DesBiens
Jules Deschênes
David DeWitt
Mark Diamond
Penny Dickens
Mary di Michele
Gérard Dooquier
Tim Doyle
Eve Drobot
Yves Dubé
Ron Duffy
Jean-Pierre Duquette
Heather Elton
Marie Emond
Alexander Epstein
Jean Éthier-Blais
Pat Ewen
Joe Fafard
Michael Fairweather
Gathie Falk
Brian Fawcett
Eric Fawcett
Trevor Ferguson
Suzanne Firth
Sheila Fischman
Simon R. Fodden
Maureen Forrester

Cella Franca
John Fraser
Raymond Fraser
Bill Freeman
William F. Fyfe
Katherine Jane Gallinari
Louise Gareau-DesBois
Ken Gamhun
Greg Gatenby
Michel Gaulin
William H. Gauvin
Gratien Gélinas
Graeme Gibson
Michael A. Gilbert
Sky Gilbert
Marg Gilkes
Susan Glickman
Jacques Godbout
Henriette Major
Betty Goodwin
Katherine Govler
Wayne Grady
J.L. Granatstein
David Gurr
Karen Hamilton
Don Hanna
Robert Harlow
Christie Harris
Michael Harris
Elaine Harrison
Keith Harrison
Anne Hart
Lorna Hart
Marion Hebb
Dorris Heffron
Gayle Helrick
Michael Hennessey
Peter Herrndorf
Gerhard Herzberg
Tomson Highway
Wendy Hill-Tout
Margaret Hollingsworth
Nancy Holmes
Harold Horwood
Mel Hurtig
Anthony Hyde
Christopher Hyde
Ann Ireland
Eleonor Irwin
John Irwin
Vaughn Jelliffe
Nowman Jewison
Dave Joyce
Mary Kakober
Jack Kapica
Urjo Kareada
Ed Kavenaugh
M.T. Kelly
Russell Kelly
Fred Kerner
Deirdre Kessler
Wayne Kidder
Alexis Klimov
Bob Kroll
Anton Kuerti
Marie Laberge

Michele Landsberg
Rod Langley
Laurier LaPierre
John Lazarus
Claude LeBouthillier
René le Clère
Frank J. Ledwell
Micheline Legendre
Malcolm Lester
Michael Levine
Stephen Lewis
David Leyton-Brown
Jim Lotz
Douglas Louchhead
Janet Lunn
Joan Macleod
Keith Maillard
Antonine Maillet
Henriette Major
Kevin Major
Elona Malterre
Alberto Manguel
David Manicom
Judy Mappin
Hemmie Marshall
Joyce Marshall
R.M. Marshall
Jennifer Martin
Shirlee Matheson
John McGreevy
Michael D.G. McKinley
Bruce McManus
Anne Hart
Yves Michaud
Leslie Mildener
Roy Minter
Gaston Miron
Ken Mitchell
Frank Moher
Marilyn Mohr
Guido Molinari
Bernice Morgan
Daniel David Moses
Farley Mowat
James 'Mac' Moyer
Karen Mulhallen
Colleen Murphy
Sara Murphy
James Fraser Mustard
Peter Neary
Peter C. Newman
Rosemary Decker Nixon
Iris Nowell
Patrick O'Raherty
Michael Ondaatje
Fernand Ouellette
Libby Oughton
P.K. Page
Susan Palmer
Erna Paris
Alice Parizeau
Phyllis M. Patterson
George Payette
Lise Payette
Gérard Pelletier
Stan Persky
Carol Phillips

Edward O. Phillips
Dave Philpotts
Jean-Guy Pilon
Walter Pitman
John Polanyi
Daniel Poliquin
Anna Porter
Helen Porter
Darlene Quailé
Negovan Rajic
Bill Reid
Elisabeth Reval
Bruce Rice
David Adams Richardson
Mordecai Richler
T.F. Rigelhof
Erika Ritter
Kevin Roberts
Philip Davies Roberts
Irene Robinson
Tom Robinson
John Robson
Steve Roney
Joe Rosenblatt
Dimitri Roussopoulos
William Rowe
Jane Rowland
André Roy
Bruno Roy
Banuta Rubes
Clayton Ruby
Fernande Saint-Martin
John Ralston Saul
John Saywell
Libby Scheier
Andreas Schroeder
David Scollard
Rose Scollard
Ellen Seligman
Jack Shadbolt
Joseph Sherman
Frank Shuster
Otto Siebenmann
Maggie Siggins
Josef Skvorecky
Zdena Skvorecky
John Smith
Ron Smith
Steven Smith
Donna E. Smyth
Ormond Solandt
Nancy Southam
Linda Spalding
Steve Staryk
David Stafford
J.J. Steinfeld
Fred Stenson
Leila Sujir
Merna Summers
Fraser Sutherland
Susan Swan
Drew Tayler
Charles Taylor
Jay Teitel
France Théoret
Colin Thomas

Judith Thompson
Peggy Thompson
Harry Thurston
Charles Tidler
Ken Tinker
Michel Tremblay
Jane Urquhart
André Vanasse
Aritha Van Herk
Lucinda Vardey
Lyle Victor
Francine Volker
Bronwen Wallace
David Watmough
Patrick Watson
Johnny Wayne
Phyllis Webb
John Weinzwieg
Ian Weir
Peter Eliot Weiss
Cyril Welch
Liliane Welch
Bob White
Joyce Wieland
Moncrieff Williamson
J. Tuzo Wilson
Paul H. Wilson
Don Winkler
Catherine Wismer
Dorothy Wolf
Margie Wolfe
Betty Jane Wylie
Eric Young

Monsieur le Premier Ministre,

Je trouve inadmissible qu'au mépris de la liberté d'expression, des principes démocratiques et des usages en droit international que la vie d'un écrivain ainsi que la vie et la propriété des libraires, des éditeurs et des lecteurs soient menacées à la suite de la décision de l'Ayatollah Khomeiny d'imposer une sentence de mort à l'auteur des "Versets sataniques", Salman Rushdie.

Nous vous demandons de contrer ces menaces énergiquement et immédiatement, en utilisant tous les pouvoirs qui vous sont conférés.

Nom: _____ Adresse: _____

S'il-vous-plâit, faire parvenir à:

M. Brian Mulroney
Premier Ministre du Canada
Cabinet du Premier Ministre
Edifice Langevin
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Aucun timbre requis.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.



VILLE DE ST-LAMBERT DIRECTEUR GÉNÉRAL (Poste ouvert aux hommes et aux femmes)

DESCRIPTION:

Sous l'autorité du Conseil Municipal, le (la) titulaire démontre des qualités de chef de file habileté à diriger, coordonner, contrôler les activités de tous les services municipaux; soumettre au Conseil toutes recommandations susceptibles d'améliorer la qualité de vie à St-Lambert; maintenir d'excellentes relations avec les citoyens (nes), les associations communautaires, les organismes gouvernementaux.

EXIGENCES:

La personne recherchée détient préférentiellement un diplôme de deuxième cycle en administration. Il (elle) exerce une fonction de cadre supérieur depuis cinq (5) ans et possède une très bonne connaissance du milieu municipal. Le bilinguisme est essentiel.

TRAITEMENT:

Nous offrons un salaire conforme aux exigences accompagné d'un régime complet d'avantage sociaux.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le **25 mars 1989** à l'attention suivante:

Comité de Sélection
Direction des Ressources Humaines
Ville St-Lambert
55 rue Argyle
St-Lambert, Québec
J4P 2H3

BOURSES D'ÉTUDES D'EMR

Énergie, Mines et Ressources Canada (EMR), en collaboration avec le Groupe de recherche en économie de l'énergie (GREEN) de l'Université Laval, offre les bourses d'études suivantes.

Bourses d'études offertes:

Pour l'année 1989-1990:

- Cinq (5) bourses d'études d'une valeur de 9 000 \$ chacune, au niveau de la maîtrise, renouvelables pour une année additionnelle.
- Une (1) bourse d'études d'une valeur de 16 000 \$ au niveau du doctorat, renouvelable pour deux années additionnelles.

Conditions:

Les bourses d'études sont offertes aux personnes qui désirent se spécialiser dans l'étude des phénomènes économiques reliés au secteur de l'énergie, dans le cadre établi par le Groupe de recherche en économie de l'énergie (GREEN).

Les candidats doivent évidemment satisfaire aux exigences normales d'admissibilité pour la maîtrise ou le doctorat en économie établies par l'Université Laval et son département d'économique.

Pour toute information supplémentaire sur les bourses d'études d'EMR, veuillez communiquer avec:

Le Directeur du Groupe de recherche en économie de l'énergie (GREEN)
Département d'économique
Faculté des Sciences sociales
Université Laval
Cité universitaire
Québec (Qué)
G1K 7P4



Energie, Mines et Ressources Canada
Energy, Mines and Resources Canada

Canada

L'ÉNERGIE DE NOS RESSOURCES

NOTRE FORCE CRÉATRICE

Burson-Marsteller

Relations

Afin de poursuivre notre expansion au Canada, nous recherchons des spécialistes des relations publiques

publiques

possédant les compétences nécessaires et, idéalement, une expérience en agence, qui devront aider nos clients à prospérer en leur dispensant des conseils en matière de communication et en les aidant à appliquer les stratégies recommandées.

Affaires

À Montréal notamment, nous voulons trouver des personnes motivées et enthousiastes, désireuses d'exceller et ayant déjà fait leurs preuves dans les communications du secteur de la santé, les relations institutionnelles et financières, et le marketing.

Si vous désirez vous joindre à la plus grande société de relations publiques du monde et travailler à Montréal pour des clients canadiens, québécois et étrangers de premier ordre, dont beaucoup se trouvent concernés de près par les grandes questions d'aujourd'hui touchant la vie sociale et politique et le marketing, veuillez écrire (discretion assurée) à

Peter Walford
Président

1155, boulevard René-Lévesque ouest, Montréal (Québec) H3B 3T6

Traducteur(rice) (45 000 \$ et plus)

Nous recherchons un traducteur technique (automobile et informatique) à plein temps, pour notre bureau à Montréal. Notre cabinet fondé en 1967 est solidement implanté à Toronto et dessert une clientèle prestigieuse. Les travaux sont variés et passionnants et les possibilités d'avenir extraordinaires. La personne est un professionnel de premier ordre possédant le bagage requis; elle est dotée d'une longue expérience et, par-dessus tout, douée pour la rédaction. Nous accueillons les candidatures des traducteurs de la fonction publique qui recherchent l'atmosphère d'un cabinet et préfèrent un avancement au mérite. Politique salariale généreuse et avantages sociaux. Adresser CV à:



Charlez Translation
358, Davenport Road
Toronto, Ontario
M5R 1K6

UQAM *Le savoir universitaire, une valeur sûre!*

Directeur-trice associé-e Service de la recherche et de la création

Sommaire de la fonction

Vous serez directement responsable de l'administration d'une partie des programmes de subventions à la recherche et à la création, dans le cadre des politiques en vigueur. Relevant du directeur du service et sous l'autorité du doyen des études avancées et de la recherche, vous participerez avec ces deux cadres au développement ainsi qu'à la mise à jour des politiques internes de recherche et de création. La gestion et la planification s'y rattachant seront également de votre ressort. De plus, vous devrez favoriser les activités de recherche et de création dans l'Université, notamment auprès des professeurs-es, et maintenir des liens réguliers avec les organismes dont vous aurez la responsabilité.

Qualifications requises

Vous devez détenir un diplôme d'études supérieures, de préférence un doctorat, et posséder plusieurs années d'expérience en gestion de la recherche ou gestion universitaire. Sont aussi essentielles des aptitudes pour le travail d'équipe et l'interaction avec le corps professoral, de même qu'une bonne connaissance des politiques et pratiques des organismes subventionnaires, publics et privés.

Traitement

Votre rémunération sera fonction de vos qualifications et de notre politique salariale pour les cadres.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae complet avant 17 h le 13 mars 1989, en mentionnant le concours 88-89 C-119, à l'attention de:

M. Raymond Desjardins
Directeur de la dotation du personnel
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succursale A
385, rue Sherbrooke Est (local B-7500)
Montréal (Québec) H3C 3P8



Université du Québec à Montréal

UNE COMPAGNIE EN PLEIN EXPANSION OUVRIRA DANS UN MOIS SON BUREAU À MONTRÉAL CHERCHE:

RÉVISEURS (ANGLAIS... FRANÇAIS)

Une expérience pertinente de la revision technique dans un des domaines suivants: télécommunications — électronique — aérospatiale... au moins 3 années d'expérience — une bonne connaissance de la langue anglaise — une connaissance technique sera un atout — diplôme universitaire ou l'équivalent — personne très responsable.

TRADUCTEURS (TRICES) (ANGLAIS... FRANÇAIS)

Une expérience pertinente de la traduction technique — au moins 2 années d'expérience — très bonne connaissance de l'anglais — capacité de travailler en équipe — diplôme universitaire en traduction ou l'équivalent.

Nous offrons d'excellents avantages sociaux ainsi qu'un salaire très compétitif. Faire parvenir votre c.v. en toute confiance en prenant soin d'indiquer le poste et le salaire désiré ainsi que la date de disponibilité.

Dossier 1436
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX RECHERCHE UN

DIRECTEUR(TRICE) EXÉCUTIF(VE)

L'Association Canadienne des Travailleurs Sociaux du Canada et les membres de 11 associations provinciales et territoriales représentant 10,500 travailleurs sociaux, offrent une chance inouïe à un directeur exécutif de jouer un rôle clé au sein de la profession.

Le titulaire travaillera avec le Conseil d'administration, les comités, les organismes provinciaux membres et le vaste réseau des associations professionnelles et sociales de l'ACTS dans la poursuite de la mission de l'Association.

Le poste exige de vastes connaissances de la profession, un vif intérêt pour celle-ci/et une prise de conscience des questions sur les politiques sociales/bien-être social, une compétence des communications dans les deux langues officielles, et une solide expérience administrative. Scolarité minimale: maîtrise en affaires sociales.

Le salaire sera proportionnel aux responsabilités du poste.

ENDROIT: OTTAWA, ONTARIO

Les candidatures devront être envoyées au plus tard le **24 mars 1989** au:



Comité de sélection
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES
TRAVAILLEURS SOCIAUX
C.P. 13122
St-Jean, Terrebonne A1B 4A4

CENTRE CULTUREL FRANCOPHONE DE VANCOUVER OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Centre culturel francophone de Vancouver est présentement à la recherche d'un directeur général. Cet organisme à but non lucratif a pour mandat de promouvoir la langue et la culture francophone par la coordination d'activités culturelles, communautaires et éducatives. Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général planifie, organise, dirige, contrôle, évalue et gère l'ensemble des activités en vue d'atteindre les objectifs du Centre culturel.

Le titulaire du poste possèdera un diplôme universitaire en gestion ou l'équivalent, et devra avoir une bonne connaissance du milieu culturel minoritaire franco-colombien. Il devra avoir fait ses preuves en planification, en organisation, en développement communautaire, et en gestion de ressources humaines, matérielles et financières. Il établira une communication régulière avec les membres du Centre culturel, il devra aussi être prêt à composer avec un horaire de travail régulier.

La maîtrise des deux langues officielles est indispensable.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le **22 mars 1989** à l'adresse suivante:

Comité de sélection
Centre culturel francophone de Vancouver
1155, rue Robson, local 401
Vancouver, C.B.
V6E 1B9

N.B. Le genre masculin utilisé dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

PROFESSEURS

L'Université Laurentienne est à la recherche de professeurs pour occuper les postes ci-dessous. Les personnes choisies seront appelées à enseigner en français et leur nomination entrera en vigueur le 1er juillet 1989. Les postes sont soumis aux autorisations budgétaires. L'Université Laurentienne offre des chances égales d'emploi à tous.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir dès que possible leur curriculum vitae, accompagné d'une liste de leurs publications, d'un bref exposé de leurs intérêts en recherche ainsi que d'un projet de recherche, et des noms et adresses de trois répondants, au directeur de département compétent.

BIOLOGIE

Le Département de biologie met au concours un poste pouvant mener à la permanence en microbiologie médicale au rang de professeur adjoint. Les candidates et candidats doivent détenir un doctorat (Ph.D.) en plus d'avoir fait preuve de leurs aptitudes à la recherche et à l'enseignement. La personne choisie enseignera en français la microbiologie médicale et l'anatomie humaine. Les candidatures doivent parvenir avant le 1er mai 1989 à M. J.D. Shorthouse, directeur, Département de biologie.

CHIMIE BIOLOGIQUE

Le Département de chimie sollicite des candidatures à un poste pouvant mener à la permanence. La personne choisie enseignera en français des cours de service en chimie, en particulier un cours de chimie clinique offert aux étudiants en sciences de la santé. Les candidates et candidats doivent posséder un Ph.D. récent et, de préférence, une expérience post-doctorale. On s'attend à ce que la personne choisie développe un programme de recherche dans le domaine de la chimie biologique. Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature à M. W. Rank, directeur, Département de chimie.

En conformité avec les règlements canadiens sur l'immigration, les présentes annonces s'adressent d'abord aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus.

Laurentian
University



Université
Laurentienne

Sudbury Ontario Canada P3E 2C6 (705) 675-1151

ENVIRONNEMENT

Le BAPE, une coquille vide?

Louis-Gilles Francoeur

SOUS LA gouverne des Libéraux et de l'ancien ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est devenu une « coquille vide, responsable d'une procédure d'audience en voie de disparition ».

Tel est le jugement sévère que porte le Comité de l'environnement de Chicoutimi et, à l'autre bout de la province, la Société pour vaincre la pollution (SVP) qui constatent tous deux que depuis l'élection du gouvernement Bourassa, il n'y a eu aucune audience publique sur des sujets importants. Hormis le dossier de Grondines, bien sûr, qui avait été amorcé par le gouvernement précédent.

Selon M. Pierre Gravel, directeur général du Comité de l'environnement de Chicoutimi (CEC), « la principale institution environnementale

de la province et sa procédure démocratique sont en danger ». Il avance six faits à l'appui de ce jugement.

■ Huit mois après avoir été saisi d'une demande d'audience formelle pour évaluer les impacts environnementaux du passage des égouts de Chicoutimi dans la berge de cette ville - « une réédition du dossier des berges de Longueuil » - l'ancien et la nouvelle ministre de l'Environnement n'ont pas encore déclenché l'audience prévue par la loi.

Pire, affirme le président du CEC, M. Denis Gagné, le gouvernement a entrepris sous M. Lincoln, « de préparer une procédure de négociation cas par cas » qui vise à limiter les débats publics. Une attachée politique de l'ancien ministre, affirme-t-il, lui a même annoncé que le dossier des berges de Chicoutimi pourrait être évalué par une commission ad hoc et non par le BAPE, sur le modèle de la commission Bédard offerte par Québec aux militaires de Bagotville pour leur éviter la rigueur d'une audience devant un organisme spécialisé.

■ Québec avait promis de divulguer en septembre dernier le rapport du comité Lacoste, du nom de l'ancien recteur de l'Université de Montréal, qui a été chargé de reviser la procédure de consultation et d'évaluation du BAPE. Ce rapport, dont le contenu est discuté depuis quelque temps dans les milieux environnementaux et gouvernementaux, n'a pas encore été rendu public même si le délai de 60 jours fixé par le comité

pour sa divulgation a été dépassé depuis belle lurette.

■ Le BAPE est sensé avoir cinq commissaires permanents. Depuis un an et demi, ajoute M. Gravel, il ne compte plus que trois membres. Un retard jugé inacceptable, dit-il, surtout quand des citoyens attendent d'aller en audiences publiques.

■ Le BAPE, poursuit le porte-parole du CEC, a discontinué son bulletin d'information sur les dossiers en cours: une décision que M. Gravel lie à l'insatisfaction de plusieurs employés du BAPE à l'endroit de son président, M. Victor Goldbloom, dont l'attitude fuyante dans les dossiers aurait et pourrait provoquer des départs, ajoute M. Gravel.

■ Québec, ajoute ce dernier, fait si peu de cas des pouvoirs du BAPE qu'il a déroulé le tapis rouge de l'Assemblée nationale aux papeteries qui veulent arroser les forêts à l'abri de toute évaluation des impacts et des audiences publiques. Cela n'est pas surprenant, dit-il, si l'on songe que M. Lincoln a toléré pendant des années que propriétaires et compagnies utilisent toute sorte de subterfuges, comme la fragmentation artificielle des demandes de permis, pour éviter d'avoir à justifier leurs épandages de pesticides.

■ Enfin, note M. Gravel, Québec n'a pas hésité à contourner son ancien ministre de l'Environnement en confiant au ministre des Relations intergouvernementales, M. Gil Rémiard, le soin d'évaluer les impacts environnementaux du champ de tir des F-18

au Lac Saint-Jean. Et cela, même si Ottawa et Québec ont tous les deux des organismes spécialisés en évaluation environnementale.

Le président de la SVP, M. Daniel Green, a déclaré de son côté que le « vide » qui caractérise, à son avis, le BAPE, présentement apparaîtra beaucoup plus clairement lors des prochaines audiences sur la gestion des toxiques au Québec.

Selon M. Green, l'ancien ministre de l'Environnement a nommé des commissaires ad hoc relativement faibles: un maire « qui appartient à une famille qui a défiguré le Mont Saint-Bruno », un « pharmacologue qui est un apologiste des pesticides » et un troisième qui serait assez peu familier avec le dossier des toxiques.

La procédure choisie par M. Goldbloom, estime M. Green, porte à croire qu'il ne veut pas « d'un véritable examen de la question ». M. Goldbloom a refusé à la SVP et aux autres groupes environnementaux le droit de contre-interroger les témoins et le ministre de l'Environnement. Les audiences « itinérantes », ajoute-t-il, empêcheront le débat de s'approfondir au profit de l'ensemble des participants. On recommandera partout le même boniment en pure perte de temps. Le BAPE eut mieux fait, dit-il, de tenir une audience centralisée en recourant, comme il l'a déjà fait, aux moyens électroniques pour rejoindre toutes les régions et faire en sorte que chaque intervention ajoute au débat tout en permettant de l'approfondir.

AFFAIRES MUNICIPALES

Recyclage dans 25,000 foyers à Montréal

LA VILLE annoncera lundi un vaste projet-pilote de recyclage de déchets dans quelque 25,000 foyers montréalais. En préparation depuis plusieurs mois, le projet de recyclage sera testé dans trois quartiers de la ville, Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Sulpice et Pointe-aux-Tremblants. L'Ilôt des Habitations Jeanne-Mance fera également l'objet d'un projet de récupération quelque peu différent. De grands bacs de plastique seront fournis aux citoyens pour la cueillette sélective des déchets. Selon un responsable du projet, la récupération touchera divers matériaux, tels le plastique, le métal et le verre. La récupération des matériaux recyclables se fera par le biais d'une cueillette porte-à-porte et à des lieux de dépôts où les citoyens viendront porter les détritus.

On craint un autre Overdale

CERTAINS membres du RCM s'inquiètent de la menace de démolition qui plane sur les locataires de l'Ilôt Anderson, qui regroupe 14 logements au coeur du quadrilatère René-Lévesque, Anderson, Jeanne-Mance et de la Gauchetière, à l'ouest du complexe Guy-Favreau. Le comité exécutif étudie la demande de démolition présentée par le promoteur immobilier MaxiDev qui a acheté ses logements dans le but de les remplacer par un projet de condominiums et de commerces. Refusant de quitter les lieux, les locataires ont interpellé la Ville pour fonder une coopérative et réclamer le rejet de la demande. Selon M. David Neuman, un membre du RCM qui a entrepris une bataille pour la sauvegarde de ces logements, il faut empêcher un « autre Overdale ». « Les démolitions seraient incompatibles avec le programme du RCM qui réprovoque l'éviction des locataires. Le parti à récemment blâmé l'administration pour avoir procédé de la sorte dans le cas d'Overdale », soutient-il. De plus, la relocation des locataires dans des bâtiments neufs a été un échec dans le cas d'Overdale, ajoute M. Neuman. « Les loyers trop lourds entraînent à moyen terme le déplacement des résidents », affirme-t-il.

Plus de maisons de chambres à Montréal

LA VILLE de Montréal étudiera lundi au conseil municipal un projet de règlement visant à faciliter l'implantation de maisons de chambres dans plusieurs quartiers résidentiels montréalais. Le nombre de chambres ne cessant de diminuer, la Ville projette de permettre la location de trois chambres et moins dans les zones d'habitation, alors que le règlement actuel n'autorise que la location de deux chambres ou moins. On veut aussi permettre l'implantation de maisons de chambres en zone résidentielle là où le nombre de logements par bâtiments n'est pas limité.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

TRADUCTEUR

La Corporation financière Household Limitée est un organisme de services financiers de premier ordre qui offre une vaste gamme de services aux consommateurs par l'entremise de trois Compagnies distinctes: la Compagnie de finance Household ainsi que les sociétés de Trust Household et de Services aux Marchands Détaillants Limitée.

Nous sommes présentement à la recherche d'une personne pour combler le poste de traducteur à notre siège social à Toronto. Cette personne devra traduire de nombreux textes de l'anglais au français, pour les besoins de nos succursales québécoises. Les postulants doivent détenir un baccalaurat ou un diplôme en traduction.

En plus d'une base de salaires concurrentiels, nous offrons un ensemble particulièrement intéressant d'avantages sociaux. Si vous recherchez un milieu de travail dynamique offrant de nombreuses possibilités de carrière, vous êtes invités à faire parvenir votre curriculum vitae à:

**Marisa Salerno, administratrice
Service des ressources humaines
Corporation financière Household Limitée
85, rue Bloor Est
Toronto (Ontario)
M4W 1B4**

La Corporation financière Household Limitée est un employeur offrant l'égalité d'accès à l'emploi

POSTE À LA
DIRECTION GÉNÉRALE

NATURE DE L'ORGANISME

L'ICEA est un organisme sans but lucratif ayant pour objectif de promouvoir l'éducation des adultes au sens large. Cet organisme fonctionne selon un mode de gestion participative.

FONCTIONS

Sous la responsabilité du Conseil d'administration et du Comité exécutif, la directrice ou le directeur général-e est appelé-e à:

- coordonner et encadrer une équipe de travail;
- appliquer les directives du CA et gérer la convention collective;
- administrer et gérer le budget de l'organisme;
- assurer les liens avec les différentes instances;
- négocier avec les bailleurs de fonds;
- faire circuler l'information et impliquer tous les niveaux de participation;
- faciliter le développement de l'organisation;
- coordonner le dossier international;
- faire un travail de représentation et de relations publiques.

EXIGENCES DE LA TÂCHE

- expérience de 3 ans dans des fonctions équivalentes;
- formation universitaire ou l'équivalent;
- connaissance des problématiques et des réseaux de l'éducation des adultes, des communications, de l'éducation populaire;
- connaissance des réseaux institutionnels, syndicaux et gouvernementaux;
- connaissance du fonctionnement et du financement d'un organisme comme L'ICEA;
- expérience en négociation de subventions et en recherche de fonds.

* entrée en fonction, si possible, le 5 juin 1989.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 21 mars 1989, à l'adresse suivante:



**Institut canadien d'éducation
des adultes,
506 est, rue Ste-Catherine, suite 800,
Montréal H2L 2C7**



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Faculté des sciences

DOYEN

Un comité de mise en candidature a été constitué, selon les Statuts de l'Université, en vue de la nomination d'un doyen à la Faculté des sciences.

Le Comité invite toute personne ou tout organisme intéressés à faire des recommandations, commentaires ou suggestions relativement à cette nomination à les présenter par écrit ou en audience, en s'adressant à:

**Monsieur Adrien Beaudoin, secrétaire
Comité de mise en candidature
Faculté des sciences
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Téléphone: 819/821-7007**

Les personnes intéressées à présenter leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae détaillé au secrétaire du Comité.

Le délai pour demander une audience, soumettre une intervention écrite ou encore pour présenter sa candidature est fixé au **27 mars 1989**.

L'Université de Sherbrooke respecte le principe de l'équité en matière d'emploi.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Département
de management

PROFESSEURS
FACULTÉ D'ADMINISTRATION

Le département du Management est présentement à la recherche de professeurs intéressés à enseigner dans les domaines de la **gestion des ressources humaines et des sciences du comportement**. Bien qu'une attention particulière sera accordée aux détenteurs du Ph.D. en Sciences de l'administration, les candidatures des personnes détenant un deuxième cycle dans un domaine pertinent et intéressées à poursuivre des études de troisième cycle ou ayant à leur profit une riche expérience seront également considérées.

Conditions générales d'emploi:

Selon la convention collective en vigueur

Les candidats devront faire parvenir un curriculum vitae complet avant le **5 avril 1989** à:

**Pierre Dionne, directeur
Département de management
Faculté des sciences de l'administration
Université Laval,
Ste-Foy Québec, G1K 7P4**



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de
philosophie

PROFESSEUR(E)S DE PHILOSOPHIE

DEUX POSTES SONT À POURVOIR:

1. Philosophie sociale et politique avec accent sur l'éthique sociale et les droits et libertés de la personne.
2. Histoire de la philosophie moderne avec accent sur Descartes et le cartésianisme.

CRITÈRES DE SÉLECTION:

Posséder un doctorat en philosophie ou l'équivalent au moment de l'embauche. Maîtriser la langue française et posséder une bonne connaissance d'une autre langue. Posséder une solide culture générale en philosophie. Manifester des aptitudes particulières pour la recherche et l'enseignement. Montrer, le cas échéant, un intérêt pour l'interdisciplinarité.

La tâche d'un professeur régulier se répartit comme suit: enseignement aux trois cycles (éventuellement); encadrement des étudiants; participation aux travaux de recherche dans sa spécialité; participation à l'administration de l'Unité.

TRAITEMENT:

Selon le rang universitaire et la convention collective.

DATE PROBABLE D'ENTRÉE EN FONCTION:

Le 1^{er} juillet 1989.

Adresser lettre de candidature, curriculum vitae et trois lettres de recommandation, avant le 17 avril 1989, à:

**François Routhier, doyen
Faculté de philosophie
Pavillon Félix-Antoine-Savard
Université Laval, Québec G1K 7P4**

Agent des bourses
Création littéraire

Sous la direction générale du chef du Service des bourses, le titulaire administre les programmes de bourses aux romanciers, poètes, auteurs dramatiques et auteurs d'ouvrages de non-fiction et de littérature de jeunesse. Il examine l'admissibilité des demandes; s'assure que les documents destinés aux jurys ont bien été reçus; choisit les membres des jurys, organise et préside leurs réunions; transmet les décisions pour examen et pour paiement; collabore à la formulation de la politique du Conseil en matière d'aide aux écrivains.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de la littérature et de la culture canadiennes de langues anglaise et française. Cette connaissance s'acquiert normalement par des études sanctionnées par un diplôme universitaire en littérature canadienne et par au moins cinq années d'expérience dans ce domaine. Ils doivent aussi montrer, au moyen de leur expérience, qu'ils sont capables d'administrer d'importants programmes reliés aux arts. Les fonctions du poste demandent une bonne connaissance, orale et écrite, des deux langues officielles.

Le traitement est établi en conformité avec la politique d'administration des salaires du Conseil des Arts du Canada.

La date limite de présentation des demandes et des curriculum vitae est le 24 mars 1989.



Conseil des Arts du Canada
Ressources humaines
99, rue Metcalfe, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

*Communications
Claire Noël*

Transition de carrière

Vous êtes à un tournant? Vous désirez dresser votre bilan de vie professionnelle et personnelle en vue d'une nouvelle orientation?

Transition de carrière

vous offre une gamme de services personnalisés: évaluation de vos expériences, consultation, orientation, promotion personnelle, projection de votre image.

Transition de carrière

vous fournit des outils conçus expressément pour vous: curriculum vitae, profil de carrière, carte d'affaires, dépliant, suivi.

Téléphone: (514) 383-3712



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

POSTE DE PROFESSEUR-ADJOINT EN GÉNIE

Le département de génie civil de l'Université d'Ottawa recherche des candidatures aux postes de professeur-adjoint. Ces postes sont actuellement d'une durée d'un an avec de fortes chances de mener à la permanence.

Les candidats doivent détenir un doctorat et faire montre d'un profond désir de poursuivre des recherches dans le domaine du génie environnemental. Les candidats choisis devront superviser des étudiants diplômés et effectuer de la recherche dans l'un ou l'autre des domaines suivants:

1. Qualité de l'eau ou traitement des eaux usées
2. Transport des contaminants
3. Pollution de l'air
4. Hydrologie urbaine
5. Autres domaines du génie environnemental

Les charges d'enseignement comprendront les programmes d'étudiants pré-diplômés et diplômés.

Le/la candidat(e) doit pouvoir enseigner en anglais.

L'Université d'Ottawa pratique une politique d'équité en matière d'emploi. Conformément à la Loi sur l'immigration du Canada, la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande d'emploi, leur curriculum vitae et trois lettres de recommandation, à:

**Dr. H. Tanaka, professeur et doyen
Département de génie civil
University of Ottawa
770 avenue King Edward
Ottawa, Ontario
K1N 6N5
Téléphone: (613) 564-5780
Télécopieur: (613) 564-7681**

Ottawa et la culture

L'ONF et Radio-Canada dans l'attente de décisions capitales

L'ONF sans patron, la radiodiffusion toujours dans l'attente d'une nouvelle législation : calme plat, désespérément plat sur le front des communications et de la culture. La décision du gouvernement fédéral de retarder d'un mois la convocation du Parlement n'accéléra vraisemblablement pas le cheminement de ces deux dossiers qui traînent depuis bien avant les élections de novembre dernier. Et pourtant, même s'il n'y a pas feu en la demeure, il serait plus que temps de mettre fin à des mois d'incertitude.

La démission-surprise de M. François Macerola à la tête de l'Office national du film n'a sans doute pas empêché cet organisme de poursuivre tournage et production. Et pourtant, cette boîte a besoin de se retrouver derrière un leader qui redonnera à ses artisans dynamisme et fierté tout à la fois. Un lobby, remarquablement efficace et discret, avait réussi, voilà quelques années déjà, à éviter le démantèlement de l'un des fleurons de la vie culturelle de ce pays. Démantèlement pur et simple, privatisation partielle ou affectation des équipes de production à d'autres services para-gouvernementaux : toutes les hypothèses agitées à Ottawa remettaient en cause l'existence et les raisons d'être de l'ONF.

Les rumeurs les plus farfelues ont circulé, l'autome dernier, quant à l'identité du successeur de M. Macerola. Et puis, silence. Au moment où le principe de l'alternance va amener un anglophone à la tête de Radio-Canada, il serait de bon ton de songer à la nomination d'un francophone pour l'ONF. Évidemment, on bousculera un peu les traditions au sein même de l'Office, mais le maintien d'un équilibre linguistique à la direction des deux plus importantes institutions culturelles parapubliques au pays paraît s'imposer avec évidence.

Francophone ou anglophone, le futur patron de l'ONF devra avant tout se révéler leader et animateur tout à la fois. L'ONF peut et doit retrouver la place qui était la sienne non seulement au pays, mais sur la scène internationale. Le documentaire de papa a sans doute fait son temps et ne remplit plus guère les salles. Mais il y a suffisamment de talent et de créativité dans cette institution pour imaginer une nouvelle voie où l'ONF pourra laisser son empreinte.

La désignation du successeur de M. Macerola exige célérité. Il ne faut pas un an, ni vingt chercheurs de tête pour régler ce dossier.

Le nouveau ministre des Communications, M.

Marcel Masse, est demeuré particulièrement et étrangement muet depuis sa nomination à ses fonctions. Ainsi, impossible de savoir quel sort il entend réserver au projet de loi sur la radiodiffusion qui a bien failli être adopté, à la fin de l'été dernier, au moment du déclenchement des élections. M. Masse entend-il tout simplement réintroduire le projet élaboré sous la direction de Mme Flora MacDonald à la lumière des recommandations du rapport Sauvageau-Caplan ?

Il serait ridicule de vouloir faire table rase et de recommencer encore une fois la démarche lancée par M. Masse lui-même lors de son premier mandat à la direction du ministère des Communications. Ridicule et exagéré : la note des travaux d'experts, du groupe de travail et des fonctionnaires fédéraux et provinciaux est déjà suffisamment élevée. La radiodiffusion au pays doit être chapeautée par une loi adaptée aux besoins du moment.

Il est important et urgent de réaffirmer une opposition catégorique à certaines dispositions du projet C-136 qui n'ont pas été modifiées à la faveur des travaux du comité législatif. Il s'agit de la possibilité pour le gouvernement de donner au CRTC des directives « limitées aux grandes questions politiques ». Il s'agit aussi de la scission de la fonction de président en deux postes différents, avec des mandats de nature ambiguë. Dans un cas comme dans l'autre, c'est pratiquer de grandes brèches dans l'autonomie qui doit être garantie à la société d'État. Dans un cas comme dans l'autre, le risque de l'intervention partisane, le danger du patronage « version fin de siècle » devraient inciter le gouvernement à faire marche arrière.

L'adoption de cette législation s'impose avant la désignation du successeur de M. Pierre Juneau dont le mandat se terminera au début de l'été. Déjà, à Ottawa, la machine à rumeurs fonctionne rondement. À Radio-Canada même, ces rumeurs suscitent un réel malaise. L'incertitude des lendemains, la crainte de voir le gouvernement conservateur sabrer encore davantage dans le budget de la Société, la mise à la retraite anticipée de nombreux artisans encore dans la force de l'âge ajoutent au climat d'inquiétude qui prévaut dans cette institution.

Le nouveau patron de Radio-Canada devra, lui aussi, relever de sérieux défis. Il faudra y revenir.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Hausse de tarifs à l'Hydro

Un petit jeu qui en cache un autre, bien plus dangereux

L'HYDRO-QUÉBEC et le gouvernement, surtout depuis que le premier ministre a nommé un de ses amis à la direction, n'ont à peu près plus rien de distinct, sauf les pannes et encore... Aussi personne ne croit que la hausse de tarifs que vient de proposer la société d'État, nettement au-dessus de l'inflation, ira bien loin. Le gouvernement, tout en accordant une partie de la demande, se donnera des airs de modération, puis passera aux choses sérieuses, c'est-à-dire aux élections.

Les associations de consommateurs en seront donc quittes pour leur indignation annuelle. Mais qu'a voulu dire M. Richard Drouin en prétendant que la situation de l'Hydro était financièrement saine mais qu'il voulait en améliorer la rentabilité ? Le gouvernement lui demande-t-il de majorer son « dividende », cette taxe déguisée ? Veut-on rendre la société d'État plus appétissante en vue d'une privatisation en deuxième mandat ?

La reprise économique, il est vrai, a été tellement forte au Québec — du moins pour les cinq Québécois sur six qui sont du bon bord de la prospérité — que l'Hydro doit accélérer ses projets de construction et donc agrandir sa marge d'autofinancement. On a connu d'autres époques aussi fastes, mais on est surtout enclin à oublier le péril qui les a accompagnées.

C'est par hasard que la baie James fut un grand coup. Dans les premières années, à cause de la récession, l'Hydro a eu beaucoup trop d'énergie à vendre. Pour faire face à ses obligations, elle a dû se délester d'une partie de son personnel, en catastrophe, tout en majorant ses tarifs. Un même danger nous guette à la prochaine récession.

C'est que les cycles économiques ne suivent pas forcément les cycles électoraux. En hâtant les travaux de la baie James II, Québec prendrait le risque de payer des intérêts « pour rien ». Ce ne sont pas les entrepreneurs ni la FTQ qui vont se plaindre. Mais notre intérêt collectif mérite qu'on suive de plus près le « besoin » d'ajouter aux centrales hydro-électriques.

C'est ainsi que le Maine, qui vient de dire non au « contrat du siècle », pourrait bien finalement dire oui — mais à quel prix ? Notre société nationale vient d'offrir d'assumer à ses frais — c'est-à-dire aux nôtres — les coûts d'une mise en marche plus lente des lignes d'exportation d'énergie, le temps de revoir les avantages qu'on fait miroiter et d'apaiser les défenseurs de l'environnement en Nouvelle-Angleterre.

Bref, c'est le temps d'avoir à l'oeil notre vache sacrée.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Ryan comme caution morale

Un mini-remaniement pour mieux battre campagne

AVEC SON mini-remaniement ministériel d'hier, le premier ministre se met en position pour mieux entreprendre la campagne électorale qui s'amorce. Qu'il attende à l'automne, comme il se le propose encore, ou qu'il décide de foncer dès ce printemps — s'il réussit à se trouver un bon thème — M. Robert Bourassa renforce les maillons les plus faibles de son équipe, sans présumer de l'avenir. Notamment du départ éventuel de quelques piliers, ce qui permettrait de faire un peu de place à une relève qui s'impatiente dans les coulisses.

Il n'est pas aisé de tirer son épingle du jeu dans une jungle impitoyable, lorsque l'expérience ou le sens politique est déficient. Prenez le cas de M. Guy Rivard. Rempli de bonne volonté, il a fait de son mieux depuis 11 mois avec un dossier épouvantable, le plus faible et lourd du gouvernement : la langue. Il n'a pas commis d'erreurs graves, mais une série de petites gaffes qui ont empêché davantage le gouvernement. Au lieu de s'imposer, il a donné l'impression que, à l'instar du gouvernement, il improvisait sans cesse. À preuve, les allégations de coupures budgétaires dans les organismes linguistiques, la semaine dernière. Le ministre délégué s'est, imprudemment, empressé de confirmer qu'il tentait de les réduire au minimum. Le mal était fait, dans un dossier qui en a plus que sa part. Le premier ministre en fut réduit à tenter de « rétablir les faits ».

Pour garder les buts jour après jour à l'Assemblée nationale, qui reprend ses travaux dans dix jours, le chef du gouvernement avait besoin d'un homme crédible, fiable, expérimenté. C'est, évidemment, M. Ryan, qui a d'ailleurs joué un rôle important dans les tractations douloureuses qui ont mené à la loi 178 et à l'utilisation de la clause dérogatoire (nonobstant), en décembre dernier. Bourreau de travail, il est déjà surchargé, avec deux ministères importants. Mais il ne pouvait se défilier à l'appel de dépannage, on serait tenté de dire le S.O.S., de M. Bourassa. Ce dernier rayonnait d'ailleurs. Il sait que, désormais, le message

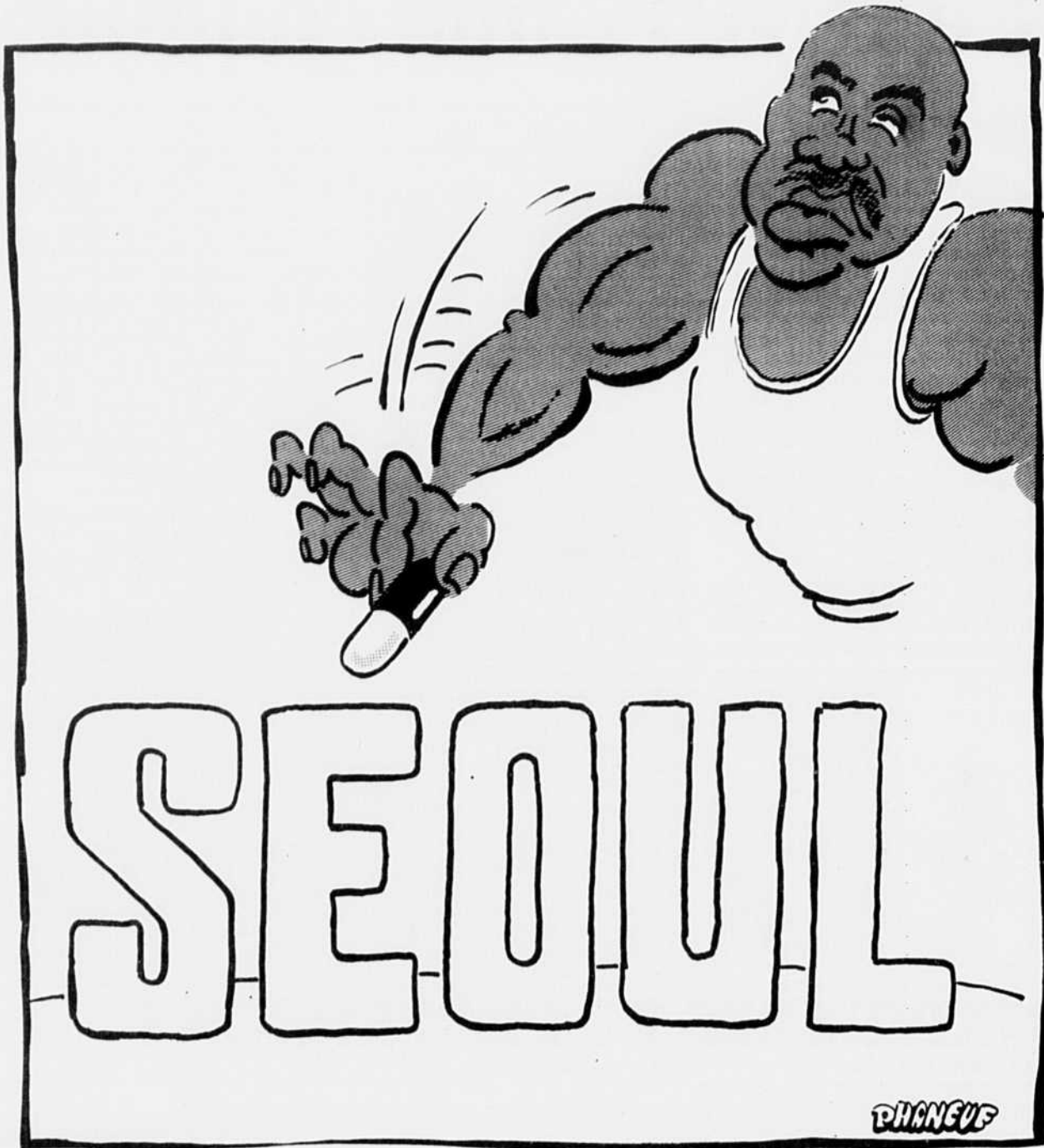
du gouvernement, quel qu'il soit, sera unique, clair et précis. Le gardien de buts sait ce qu'il veut et où il va.

On s'empressera, c'est déjà commencé, de ressortir les textes dans lesquels le directeur du journal LE DEVOIR d'ailleurs dénonçait la loi 101. C'est de bonne guerre. Mais il faudra aussi prendre en compte l'évolution que 11 ans de vie politique lui ont fait acquérir, ainsi qu'il s'en est expliqué en décembre. Quoi qu'il en soit, l'audience de M. Ryan, qui n'a nulle ambition personnelle ni rien à prouver, est immense et sera précieuse au cours des mois cruciaux qui viennent. Après avoir farfouillé et joué à cache-cache, M. Bourassa avait grand besoin d'une caution morale solide. Il se la donne avec M. Ryan. Mais saura-t-on en quelques mois rétablir des ponts et faire oublier les cafouillages des trois dernières années ?

La nomination de Mme Gagnon-Tremblay aux Communautés culturelles et à l'Immigration a de quoi surprendre. Le premier ministre aura voulu, croit-on, donner plus de visibilité à une ministre qui s'en tire assez bien à la Condition féminine, notamment avec le dossier des services de garde. On lui donne la chance de se faire valoir. Mais comme elle est de Sherbrooke et que sa clientèle est d'abord montréalaise, on lui adjoint la députée de Dorion. Mais, de toute évidence, c'est une transition pour un ministère crucial pour l'avenir.

Fidèle à lui-même, M. Bourassa tente de réparer les pots cassés sans brusquer quoiconque. Il retourne le Dr Rivard à la Technologie, où il était fort à l'aise comme adjoint ; il confie à Mme Louise Robic (qui a perdu pied dans le dossier des Turcs, l'an dernier, et qui vient de se payer un voyage plaisir-affaires d'un mois en Asie) la mise en oeuvre de la loi 142. Les retards à cet égard ont probablement empêché M. Christos Sirros — qui en était responsable comme adjoint de Mme La-voie-Roux — d'accéder au cabinet.

— GILLES LESAGE



LETTRES AU DEVOIR

Tshisekedi

LE SECRÉTAIRE général de l'Union pour la démocratie et le progrès (UDPS), parti d'opposition au Zaïre — M. Etienne Tshisekedi — a été de nouveau arrêté à Kinshasa, le mercredi 1er mars à 15 h (heure locale).

Ancien parlementaire zaïrois, il avait été emprisonné toute l'année 1981, à la suite de la publication d'une lettre ouverte dans laquelle, avec quelques autres, il critiquait le régime du Général Mobutu. Relâché fin 1981, il fonde avec des amis l'UDPS, le 15 février 1982. Il est à nouveau arrêté en mars de cette année-là et condamné à 15 ans de prison.

Devant la popularité grandissante de l'UDPS, le Général Mobutu le remet en liberté en juin 1988. À son retour d'une visite au Canada en décembre 1988, il est arrêté en janvier 1989 à Kinshasa. Les autorités zaïroises décident de le soumettre à des examens psychiatriques en espérant le faire passer pour fou.

Ayant pu l'entretenir longuement avec lui lors de son passage à Montréal, je puis dire que rien n'a pu me faire croire qu'il ne soit fait sain d'esprit. Mais on reconnaît là des méthodes propres aux régimes totalitaires qui n'hésitent pas à soumettre les opposants à l'une ou l'autre des formes connues de la torture.

L'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) s'indigne de cette nouvelle arrestation. Elle est très préoccupée par le sort de Etienne Tshisekedi. Nous alertons l'opinion publique au Canada afin de faire pression sur nos députés et nos diplomates pour qu'ils interviennent auprès de l'ambassade du Zaïre à Ottawa et du Gouvernement de Kinshasa afin de s'assurer que Tshisekedi soit libéré dans les plus brefs délais, si ce n'est déjà fait, et qu'il ne soit pas soumis à des traitements inhumains.

— GÉRARD GAUTIER
président
Montréal, le 3 mars.

Les fleurs de la liberté

LE POÈTE Jan Vladislav raconte qu'à l'enterrement du philosophe Jan Patočka : « Les autorités avaient interdit la vente des fleurs dans la ville et il fallait en chercher à plus de 40 kilomètres de Prague ! ».

Récemment, nous apprenions que des manifestants tchécoslovaques, dont le dramaturge Václav Havel, avaient été arrêtés et condamnés à des peines d'emprisonnement pour avoir déposé des fleurs sur une place du centre de Prague, à la mémoire de Jan Patočka.

Les autorités tchécoslovaques nous obligent donc à reconsidérer le rôle des fleurs dans la gestion des affaires humaines.

Saint Jean de la Croix fit de la fleur le symbole des vertus de l'âme. Nous savons également qu'à Mahākashyapa, le Bouddha présentait une fleur à ses fidèles pour tenir lieu d'enseignement, comme symbole de perfection spirituelle.

Ce qui nous permet de croire que les ennemis des fleurs sont

aussi les ennemis de l'âme. Et que dans un monde sans âme, les fleurs incarnent une menace quotidienne. Prague nous apprend qu'il suffit d'une fleur pour ébranler le pouvoir et le forcer à réagir.

On associe sans peine fleur et fragilité, mais on oublie souvent que le pouvoir peut être aussi fragile qu'une fleur. Le pouvoir peut s'emparer des manifestants et les contraindre au silence, mais il ne peut s'emparer de ce parfum de liberté qui embaume Prague et la prépare au renouveau.

Dans la mythologie grecque, on raconte que Perséphone fut enlevée par Hadès dans les plaines de Sicile, alors qu'elle cueillait des fleurs avec ses compagnes. Nous rêvons du jour où Perséphone s'enfuira des caves du pouvoir pour courir à nouveau dans les champs et cueillir les fleurs de la liberté.

— CHRISTIAN BOUCHARD
Trois-Rivières, le 28 février.

Minimum

LA COMPLAINTÉ de M. Bourget s'est faite entendre de la mairesse de Sainte-Foy. En effet, voulant redorer l'image de son service de police quelque peu terni par des scandales, Mme Boucher a eu l'ingénieuse idée de retenir les services du bénéficiaire de la CUM tout en prenant soin de fermer les yeux sur son généreux fonds de pension.

Dans le fond, les assistés sociaux et les chômeurs ne doivent plus se battre pour la parité, ou le concubinage, ou le retrait des six semaines de punition, mais bien pour pouvoir travailler au salaire minimum tout en gardant leur assurance survie.

— LÉO FAUCHER
Montréal, le 26 février.

Les cadres du CSSMM

LE 25 février, LE DEVOIR faisait état d'un document « d'un groupe d'employés anonymes » du CSSMM qui dénonçait « le traitement fait aux cadres ».

Par décision du gouvernement (27 mai 1987), une enveloppe budgétaire protégée est désormais prévue pour encourager la performance du personnel cadre travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Ce programme de reconnaissance d'une « contribution exceptionnelle » s'applique à l'ensemble du réseau : centres hospitaliers, CLSC, centres d'accueil, CSS et CRSSS. Cela élargit la perspective donnée par le « document anonyme » qui ramène le programme à « une enveloppe spéciale pour encourager nos patrons à améliorer la gestion du CSSMM ».

Contrairement à ce qu'affirme le document, le CSSMM n'a cessé de réclamer, depuis quelques années, une augmentation des sommes consacrées directement à sa clientèle. Mais il le fait sans démagogie, dans le respect des règles démocratiques et sans publicité tapageuse.

Ainsi, cette année, le CSSMM n'a cessé de faire des représentations pour que soient augmentés les budgets affectés aux familles d'accueil, à la prise en charge des enfants en besoin de protection, à l'amélioration des services juridiques au Tribunal de la jeunesse, pour un hébergement adéquat aux réfugiés ainsi que pour accroître les services aux personnes hospitalisées.

Sans nier que le personnel de direction, dans nos sociétés, reçoive une rémunération brute supérieure à la moyenne, il est tendancieux et démagogique de laisser croire que les « boni » versés pour contribution exceptionnelle aient été des « cadeaux » attribués à des personnes « faisant partie de la catégorie la mieux rémunérée de la société ».

Il est même possible que certains expéditeurs du « document anonyme » reçoivent un salaire supérieur à certains cadres en plus de pour de la sécurité d'emploi et d'un accès à du temps supplémentaire.

Il est faux de laisser croire que le CSSMM ne soit pas arrivé « à prendre position dans le dossier des assistés sociaux ». Il l'a fait à l'automne en concertation avec les autres CSS et s'approprié à le faire pour les règlements que le gouvernement vient de rendre publics.

Le CSSMM n'a pas à s'excuser d'avoir reconnu la performance exceptionnelle de certains de ses cadres. Il l'a fait et continuera de le faire dans le respect des règles établies par le gouvernement, à l'instar de tous les autres établissements du réseau.

Il regrette cependant que certains de ses employés, sous le couvert de l'anonymat, s'acharnent à tenter de détruire la crédibilité de l'établissement dans lequel ils travaillent et à semer ainsi le doute et la méfiance chez leurs collègues de travail et auprès d'une clientèle qui, pourtant, se dit satisfaite des services rendus.

— JEAN-GUY MYRE
directeur des communications
Montréal, le 28 février.

Théorique

DANS LE DEVOIR le 20 février (« Bourassa réclame l'Agence spatiale »), on rapporte que le coût de la mise en valeur de la technologie CANDU est de \$ 12 milliards.

Depuis 1947-1948, le gouvernement fédéral a investi dans la mise en valeur de la technologie nucléaire au Canada \$ 2,9 milliards. Ce chiffre correspond à la somme des crédits parlementaires consacrés à la recherche et au développement de la filière nucléaire canadienne.

Énergie atomique du Canada limitée s'en tient à comptabiliser les dépenses en dollars courants, en attribuant à l'achat des biens et services le prix qui correspond à ce qu'était la valeur du dollar au moment de la transaction.

Le chiffre de \$ 12 milliards n'est qu'une évaluation abstraite soumise à plusieurs facteurs théoriques.

— RONALD VEILLEUX
Énergie atomique du Canada
Ottawa, le 28 février.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal: H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, bou. Le-beau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

(514) 844-3361
Abonnements (514) 844-5378

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le ski de randonnée

Le plus mal connu et le moins encouragé de nos sports d'hiver

LIBRE
OPINION

PIERRE LECLERC

LE SKI de randonnée est le sport d'hiver le plus pratiqué par les Québécois et, pourtant, il fait très peu la manchette des médias. Peu de gens savent qu'au Québec 1,453,000 le pratiquent (29 % de la population) alors que 1,013,000 pratiquent le ski alpin (20,3 %) et 654,000 la motoneige, (12,7 %).

Phénomène étrange. Comment se fait-il qu'on accorde si peu de couverture et si peu de promotion pour ce sport alors qu'il est pourtant le plus populaire des sports d'hiver au Québec ? Évidemment, il se dépense plus d'argent en ski alpin, ce qui contribue à stimuler l'économie et à attirer plus l'attention des médias.

La promotion et la publicité défrayées par les centres de ski alpin y contribuent également pour une bonne part. Les pratiquants du ski alpin dépensent \$ 511 millions par année, alors que ceux du ski de randonnée ne dépensent que \$ 229 millions (motoneige : \$ 123 millions).

Le ski alpin a profité du soutien des gouvernements. De 1983 à 1986, les deux paliers ont investi, par divers programmes, quelque \$ 70 millions afin d'aider les centres de ski alpin à moderniser leurs équipements et à améliorer leurs facilités d'hébergement. Mais ce support de l'État a été profitable puisque, de 1983 à 1987, le taux de participation a doublé, de 7,5 à 15 %.

Pourquoi, alors, nos gouvernements n'encouragent-ils pas au même titre la pratique du ski de randonnée, un sport peu coûteux, facilement accessible et qui demande peu d'investissement ? Parce qu'il existe peu de centres privés ayant une certaine envergure, assez puissants pour mettre sur pied un lobby ? Ou que les grands hôtels qui offrent la possibilité d'utiliser les centres de ski alpin à des prix réduits ne voient pas d'intérêt à promotion du ski de randonnée ? Ou est-ce tout simplement par ignorance ?

On distribue \$ 400,000 par année aux clubs de motoneige et rien aux clubs de ski de fond. Le lobby des manufacturiers de la motoneige y serait-il pour quelque chose ?



PHOTO JACQUES GRENIER

Le ski alpin entraîne des retombées économiques intéressantes, mais est-ce le seul critère pour la promotion et le développement d'activités de temps libre accessibles et bénéfiques pour la population ? Même si le gouvernement ne veut pas s'ingérer dans la vie privée des gens et leur imposer des choix, il doit au moins encourager les activités de loisir qui, tout en étant populaires, correspondent à des critères de santé physique et mentale bénéfiques pour la société en général.

Le ski de randonnée, comme le ski alpin, correspond à ces objectifs. Le ski de randonnée pour sa part, tout en étant très populaire, peut se pratiquer à des coûts très modestes et nécessite une infrastructure très réduite par rapport au ski alpin.

Pour mettre en place un centre de ski alpin, il faut investir des millions, non seulement en aménagement des pistes, mais aussi dans l'équipement (remontées mécaniques), l'entretien (tracteurs, motoneiges) et l'installation de canons à neige ainsi que toutes sortes de services périphériques (boutiques, restaurants, hébergement, garderies, écoles de ski).

En 1985-86, seulement en immobilisations, 30 centres de ski alpin au Québec ont investi \$ 10,500,000. L'actif immobilier des centres de ski alpin se chiffre à \$ 5,657,000.

Que dire maintenant du coût qu'entraîne la pratique de ce sport ? Selon le rapport Cégir déjà cité (*Le ski alpin au Québec*, Bilan et Horizons, CÉGIR, Québec, février 1988), « la participation au ski alpin comporte un coût d'entrée réel et perçu très élevé. Les contraintes de temps, le prix des équipements et les autres déboursés liés à la pratique (prix des billets, leçons de ski, restauration, transport, etc.) font en sorte que le skieur doit être particulièrement déterminé pour vivre une expérience de ski alpin ».

Le ski de randonnée n'entraîne pas les mêmes investissements et les mêmes déboursés. En ce qui concerne l'infrastructure, il y a un monde de différence. Le ski de randonnée se limite souvent à des pistes d'une largeur de six pieds, ce qui nécessite peu d'abattage. Quant à l'équipement, il se limite à quelques motoneiges pour l'entretien des pistes et à quelques chalets ou refuges. Les casse-croûte, (non les

restaurants) sont appréciés mais non indispensables, car le skieur de randonnée est habitué à apporter son lunch. La boutique aussi est bienvenue, mais sauf pour quelques éléments (fards, bâtons, harnais), elle n'est pas indispensable.

Quant au prix d'entrée, il varie entre 4 % et 6 % par personne; le billet de saison varie de \$ 65 à \$ 100.

On n'a qu'à penser ce qu'une famille à revenu moyen doit déboursier pour fréquenter les centres majeurs de ski alpin. Avec le coût de l'équipement et des vêtements pour le conjoint et les enfants, le prix du billet (\$ 22 par jour en moyenne), ainsi que la bouffe, elle ne peut se payer qu'une ou deux séances par hiver.

D'ailleurs, les dernières études du ministère du Tourisme indiquent qu'en 1986-87, parmi les amateurs du ski de randonnée, 17 % provenaient de ménages dont le revenu se situait entre \$ 30,000 et \$ 40,000, alors que pour le ski alpin, 19 % des pratiquants provenaient de ménages ayant un revenu de \$ 60,000 et plus.

En ce qui concerne le ski de randonnée, le coût d'admission est encore beaucoup plus bas que 6 %

dans les petits centres aménagés par les municipalités rurales ou celles en périphérie des grandes villes. Il existe une profusion de ces petits centres, dus à l'initiative de la municipalité ou au travail de bénévoles, qui mettent à la disposition de leurs concitoyens des pistes entretenues. Ces sentiers sont de plus en plus fréquentés par les jeunes ménages (avec les enfants) ainsi que par les gens à la retraite.

Ces initiatives contribuent à la qualité de vie et à la santé des citoyens. Mais les conseillers municipaux ont parfois des choix difficiles à faire. Entre la demande pour les ligues de hockey locales et le club de ski de randonnée, les subventions sont souvent disproportionnées.

On accordera parfois \$ 30,000 à \$ 40,000 pour le hockey (sans tenir compte du coût et de l'administration courante de l'aréna) et \$ 500 à \$ 1,000 pour le ski de randonnée.

Il serait donc souhaitable qu'on accorde un peu plus de considération et d'encouragement pour ce sport d'hiver qui nous convient très bien au Québec. Nous possédons des conditions météorologiques idéales (enneigement) et un relief topographique parfait pour la pratique du ski de randonnée.

Il faudrait prévoir des campagnes de promotion afin de sensibiliser la population au plaisir du ski de fond et mettre en valeur les ressources dont nous disposons au Québec.

Puis encourager, par des programmes gouvernementaux, les initiatives des municipalités et des clubs locaux de ski de randonnée.

Stimuler les facilités d'hébergement dans les secteurs public et privé afin de favoriser le tourisme (séjours de plus d'une journée) hivernal en ski de randonnée : chalets rustiques mais confortables, gîtes du passant, vacances familles, etc.

On en profiterait pour encourager le développement de l'arrière-pays qui se prête très bien au ski de randonnée, et favoriser l'établissement de réseaux d'auberges reliées entre elles par des sentiers de ski.

Ainsi, on pourrait contribuer à redonner aux Québécois le goût de leur pays en hiver et leur faire réaliser qu'il n'est pas nécessaire de se rendre en Floride l'hiver pour être heureux et en bonne santé.

Le YMCA
en français

TÉMOIGNAGE

MARCEL CÔTÉ

Extrait de l'allocution de M. Côté, président du YMCA de Montréal, lors de l'assemblée spéciale des membres tenue le 22 février.

QUELQUE 137 ans après sa fondation, le YMCA abandonne la loi spéciale qui le régit pour se ranger sagement derrière la loi québécoise régissant les associations sans but lucratif. Ce passage hautement symbolique témoigne de la profonde transformation du YMCA de Montréal depuis une quinzaine d'années.

Fondé en 1844 à Londres, le YMCA était à l'origine une association de bienfaisance, à forte orientation religieuse, visant à fournir aux jeunes hommes qui immigraient dans la grande ville, un sain milieu de vie. Le mouvement essaima rapidement. Dès 1851, le premier YMCA d'Amérique du Nord ouvrit ses portes rue Ste-Hélène, dans ce qui est aujourd'hui le Vieux-Montréal. Des déménagements successifs au Square Victoria, au Carré Dominion et enfin en 1912, rue Drummond, reflétèrent l'évolution du centre-ville.

En 1912, le YMCA ouvrait des centres communautaires satellites à Westmount et sur l'Avenue du Parc. En 1931, à Notre-Dame-de-Grâce. Durant les années 40, l'accroissement des activités de formation donna naissance au Collège Sir George Williams.

Plus récemment, le YMCA de Montréal ajoutait de nouveaux centres communautaires à son réseau : St-Laurent (1973), Pt-St-Charles (1978), Hochelaga-Maisonneuve (1980), Place Guy-Favreau (1984). Le réseau compte maintenant dix centres communautaires sur l'île de Montréal et un camp d'été à St-Sauveur.

L'image populaire est bien ciselée : le gymnase, la piscine, les salles d'exercice et des salles de cours. Et des chambres à bon marché pour les visiteurs peu fortunés. Mais cette image fausse la réalité.

Le YMCA, c'est des milliers de bénévoles qui s'impliquent dans leur milieu pour répondre à des besoins collectifs. D'où la grande diversité des YMCA. S'il y a des constantes — gymnase, piscine, etc. — les particularités sont encore plus marquées. C'est par la programmation que les YMCA s'adaptent à leur milieu. Et Pointe-St-Charles est bien différent de Notre-Dame-de-Grâce. Ce sont les bénévoles qui font la différence.

Un budget de \$ 18 millions, dont moins de 5 % viennent des gouvernements. Dix succursales, dont plusieurs dans des milieux défavorisés. Plus de 1,200 employés, dont 300 à temps plein. Un programme de formation qui lui assure une dotation exceptionnelle en ressources humaines. De la discipline, de la participation, un leadership des bénévoles.

Mais le YMCA c'est surtout des idéaux et des valeurs. L'esprit, le cœur et le corps dit le motto hérité du fondateur, Sir George Williams. Ce sont ces idéaux qui nous animent à nous impliquer avec les jeunes délinquants, à soutenir des coopérants au San Salvador, à ouvrir une garderie à Pointe-St-Charles, à accueillir des prisonniers en voie de réhabilitation à la résidence du centre-ville, etc. Le YMCA, c'est cette foi dans notre propre milieu : nous pouvons nous organiser, nous doter d'outils et d'instruments pour améliorer notre quotidien et celui de nos voisins, particulièrement les plus démunis.

Le YMCA est de plus en plus une organisation francophone. Les racines du YMCA sont dans la communauté anglophone de Montréal. Mais depuis quinze ans, le YMCA a amorcé un virage important pour mieux refléter la réalité montréalaise.

L'unilinguisme anglais a disparu. Aujourd'hui, tous les cadres sont bilingues. Le Conseil d'administration est maintenant majoritairement francophone. Trois centres communautaires en milieu francophone se sont joints au réseau.

Mais cette marche n'est pas finie. Le YMCA se doit de refléter fidèlement la réalité montréalaise. D'ici dix ans, notre défi est de continuer notre implantation en milieu francophone. D'importants secteurs de la région, le Nord-Est de l'île, la Rive Sud, Laval, la Rive Nord, ne sont pas touchés par les centres communautaires du YMCA. D'ici dix ans, ils le seront. C'est au moins quatre nouveaux centres communautaires en milieu francophone que nous devons avoir.

Le YMCA est un précieux instrument pour une collectivité. Le YMCA maîtrise à fond les techniques de gestion d'un centre communautaire. Combien de centres communautaires ne dépendent qu'à 5 % de fonds publics pour leurs opérations ? Très peu, si ce n'est le YMCA. La présence d'un réseau assure aussi une profondeur sur le plan financier et sur le plan des ressources humaines.

Mais plus encore, le YMCA repose sur des idéaux et des valeurs largement partagés au Québec. Nous offrons un véhicule à ceux qui se préoccupent de la qualité de vie dans leur quartier.

Une révolution en éducation

Les jeunes européens se lancent à la conquête des langues étrangères

GENEVIEVE DE LA TOUR
FONDUE-SMITHPrésidente de la Fédération des
Alliances françaises du Canada

POUR la jeunesse européenne, l'alternative est simple : griseille des horizons traditionnels, marginalisation de la solitude, déprime du chômage... ou l'ouverture au monde, la communication assurée par le plurilinguisme, et l'engagement dans la construction de l'Europe.

Les Français sont fascinés par cette expérience. Je l'ai constaté au « Salon de l'Europe » de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, où, guidée sur une passerelle, j'ai touché la fusée Ariane ! Dans la Géode, une planète spectacle où vibrent l'image et le son, j'ai suivi le Nautilus à 6,000 mètres de profondeur, dans les abîmes de l'océan Pacifique, devant un écran hémisphérique de 1,000 mètres carrés, le plus grand du monde, féerie sous-marine palpitante de « rouge Gauguin » et ballet biologique où évoluent des centaines d'espèces animales géantes traquées par la caméra Imax-Omnimax.

Le programme Erasmus

À la Cité, où partout le mot d'ordre est découvrir, l'on dispose de 30,000 mètres carrés sur trois niveaux, pour manipuler des appareils, participer à des expériences sur les sons, les images, l'informatique, les comportements humains, et mieux comprendre la communication en société.

Alors, comment les jeunes ne se sentiraient-ils pas propulsés dans l'avenir ? Au « Zénith » de la Villette le rock et le jazz cognent dur et à l'ouverture de la Cité de la Musique, où s'installe le Conservatoire, toutes les techniques de la musique contemporaine exploseront d'une joie sonore insoupçonnée. Carrefour multi-public et multi-pays de recherches, de débats et d'expositions, la Cité de la Villette anime un réseau national et international de culture scientifique et met le futur à la portée de tous.

C'est dans cette ambiance que se présente le pari du capital linguistique. « Chez les nations démocratiques, chaque génération découvre un nouveau peuple », a dit Tocqueville. Apprendre l'allemand ou l'anglais pour la jeunesse de 1989, qui a résolu d'exorciser les souvenirs des guerres et des occupations de l'histoire, se fait désormais sans problème, car les structures d'enseignement facilitent l'apprentissage des



langues et l'immersion culturelle, diplômés à l'appui.

Déjà des accords d'université à université existaient dans les pays des Douze. Mais depuis deux ans, ces échanges d'étudiants s'intensifient avec le programme Erasmus, qui organise sur une grande échelle cette mobilité étudiante avec des échanges planifiés et des allocations de mobilité. L'intérêt d'Erasmus, c'est aussi la reconnaissance complète des études effectuées dans un autre État membre de la Communauté. Les études suivies à l'étranger prennent place dans le cursus normal. Toutes les candidatures doivent être canalisées par votre université, il n'est pas question de se présenter individuellement.

Hors de France, ces villes universitaires prestigieuses sont : Louvain, Coimbra, Oxford, Athènes, Heidelberg, Salamanque, Bologne et Leiden. Elles ont des spécialités : À Bologne le droit, et une immersion internationale garantie avec ses 70,000 étudiants; à Heidelberg la médecine, véritable vivier scientifique où la recherche en cancérologie emploie 2,000 savants et techniciens; à Salamanque les points forts sont les sciences humaines, politiques et sociales, le droit, la biologie et la pharmacie.

En marge de la grande famille des Douze, il faut ajouter la prestigieuse École de Traduction et d'Interprétariat (ÉTI) de l'université de Genève qui forme la crème des interprètes de conférences et des traducteurs de haut niveau, dont le Parlement européen, en particulier où l'on travaille en neuf langues, et les grandes assemblées internationales

ont besoin. Préable pour y être admis : être déjà parfait bilingue et maîtriser une troisième langue ! La compétition y est ardue et les études exigeantes.

Il n'y a pas qu'à l'Université de Paris — Nanterre ou Dauphine — que la fièvre du plurilinguisme monte. La province emboîte le pas. À Aix-Marseille III le tout nouveau magistère « média et formation économique » permet de se familiariser avec les techniques du journalisme économique et de la presse d'entreprise. La connaissance de l'anglais est indispensable pour déguster au menu quotidien le Wall Street Journal et des cours dispensés en partie par des professionnels de la presse américaine.

À l'Université Stendahl de Grenoble III, un Centre universitaire de langues étrangères vient de s'ouvrir à la rentrée 1989, avec un double objectif : améliorer le bagage linguistique des étudiants partant à l'étranger dans le cadre d'Erasmus et favoriser l'enseignement de langues réputées plus difficiles.

Car à Grenoble III les programmes ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Europe des Douze. Aux cours d'anglais, d'allemand, d'italien et de russe, viennent s'ajouter des enseignements de roumain, de polonais et de serbo-croate. Surtout l'université met l'accent sur l'étude de deux langues très prisées sur le marché de l'emploi : le japonais et le chinois. Des échanges d'étudiants et de professeurs seront organisés l'an prochain entre Grenoble et Shanghai, où l'industrie grenobloise réussit aujourd'hui à s'implanter.

Enfin au lycée de Saint-Germain-en-Laye, près de Paris, tous les élé-

ves sont polyglottes. De nationalité étrangère, Français possédant la double nationalité ou ayant passé plusieurs années hors de l'Hexagone, ils présentent le « BOI », baccalauréat à option internationale, où neuf sections leur sont offertes : anglais, américain, allemand, italien, espagnol, portugais, néerlandais, danois et suédois qui débouchent sur un double diplôme.

Jusqu'à Versailles qui ouvre son Palais des Congrès à une Université internationale d'été qui offre en collaboration avec Paris X aux Français comme aux étrangers une section « Civilisation classique » et aux étrangers seuls une section « Langue et civilisation françaises contemporaines » sanctionnées de diplômes.

À quoi mènent les langues ? Les jeunes le savent déjà, dont les projets d'interprétariat en Chine, de représentation d'une collection de prêt à porter à Amsterdam ou de vente de produits alimentaires de luxe en Corée se sont, à coup de débrouillardise, mués en contrats.

Dans la même veine, l'Orchestre symphonique européen des jeunes fait déjà carrière. Soixante artistes de moins de 26 ans issus des meilleurs conservatoires de la CEE ont signé un contrat d'un an, produit des disques, accompagné Diane Dufresne et partent sous peu en tournée aux États-Unis.

En mars, le Parlement européen des jeunes se réunira à Fontainebleau. Ils étaient l'an dernier 165 jeunes de 14 à 18 ans représentant les 12 pays de la CEE. Faisant alterner sports et débats, ils ont suivi les procédures en usage à Strasbourg pour discuter en français et en anglais de

sujets d'intérêt commun : éducation, environnement, affaires sociales, droits de l'homme. S'investir dans l'Europe à 14 ans ne manque pas de conviction !

Aussi prenant la parole à Lyon, le 21 janvier dernier, lors du Colloque « Quelle école pour l'Europe ? » Lionel Jospin, ministre français de l'Éducation nationale, a décidé de mener « une expérience de large envergure » en instituant l'apprentissage d'une langue étrangère dès l'école primaire à la rentrée de septembre.

En fait, cet apprentissage existe déjà au stade expérimental et 86,000 écoliers en profitent; mais c'est peu sur un potentiel de plus de 4 millions au primaire seulement. Toutefois plusieurs constatations s'en dégagent. Ainsi l'allemand l'emporte au primaire sur l'anglais qui, par contre, est le choix favori au secondaire et dans la région parisienne. Même bien accueilli, le projet Jospin, qui relève du volontariat, pose inévitablement le problème des effectifs des professeurs de langues et tous les corollaires humains voire syndicaux qui s'y greffent.

Une langue étrangère
dès le primaire

Mais si Jospin se lance dans ce projet d'étude précoce généralisée d'une langue étrangère — déjà esquissée par son prédécesseur de l'époque Chirac — c'est que la pression européenne est forte. Aux Pays-Bas, en Belgique, en Suède cet enseignement commence au primaire. En Espagne et en Italie on attend le Collège. Mais en Grande-Bretagne, l'obligation d'étudier une langue étrangère au secondaire est de création récente et favorise le français.

Des milliers d'étudiants se réuniront à la Sorbonne les 22 et 23 avril pour entendre, après une sélection rigoureuse, 12 représentants de leur pays exposer en quatre minutes leur conception de la « Cité de la réussite », thème de ces assises. Qu'il s'agisse de communication, de recherche, de sport, d'action humanitaire ils doivent convaincre les grands décideurs financiers qui seront invités d'apporter leur appui à leur projet.

Ces jeunes veulent du concret et montrer aussi aux présidents et recteurs des grandes universités européennes qu'ils n'ont pas étudié en vain. Pour l'an 2000, ils rêvent d'une « charte européenne de l'éducation » et cela témoigne éloquentement que leur maîtrise culturelle autonome n'a été en rien diluée dans leur grande aventure linguistique.

Qui dit encore : Vieille Europe ? Je craindrais plutôt pour une certaine Amérique.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Ryan

tant ministre déléguée à la Condition féminine, la députée de Saint-François (Sherbrooke) devient titulaire des Communautés culturelles et de l'Immigration. La députée de Dorion (nord-est de l'île de Montréal), Mme Violette Trépanier, est nommée ministre déléguée aux Communautés culturelles, ce qui porte à cinq le nombre de femmes qui sont ministres.

Titulaire depuis trois ans des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Robic reste ministre, mais déléguée à la Santé et aux Services sociaux, sous la responsabilité de Mme Thérèse Lavoie-Roux. L'ancienne présidente du PLQ et initiatrice des « Yvette » de 1980 sera surtout responsable de l'application de la loi sur les services de santé et des services sociaux. Cette loi 142 de 1986 est destinée à favoriser, à l'intention des anglophones, l'accessibilité à des services de santé et des services sociaux dans leur langue. Mais cette loi a subi divers retards, fort critiqués par Alliance Québec et autres intéressés, que Mme Robic devra combler dans les meilleurs délais.

L'autre ministre rétrogradé, M. Guy Rivard, devient ministre délégué à la Technologie, (notamment l'Agence spatiale) dont il s'est occupé durant deux ans à titre d'adjoint parlementaire du ministre responsable; c'est un secteur qui le passionne et où il sera plus à l'aise et moins sur la sellette.

Tel que promis lors des élections partielles de juin dernier, le député libéral de Roberval, M. Gaston Blackburn, est nommé ministre délégué à l'Environnement, qui reste sous la responsabilité de Mme Lise Bacon, aussi ministre des Affaires culturelles.

Quant au député d'origine grecque de Laurier, M. Christos Sirros, qui a pris de l'expérience à titre d'adjoint parlementaire de Mme Lavoie-Roux, mais n'a pu livrer la marchandise promise par la loi 142, il continuera de prendre de l'expérience, cette fois à titre d'adjoint parlementaire de M. Robert Bourassa, mais sans attributions précises.

Le premier ministre continue de prétendre qu'il n'a pas invité ses anciens ministres Clifford Lincoln et Richard French à réintégrer le cabinet, contrairement à ce que LE DEVOIR a écrit la semaine dernière et continue de maintenir; mais aucun autre anglophone ou député dit ethnique n'accède au cabinet, de façon à laisser leurs places libres en quelque sorte et pour ne pas avoir l'air de priver la communauté anglophone des sièges qui lui reviendront au moment opportun. Dès qu'il y aura consensus à cet égard, a dit hier M. Bourassa.

Avec ce mini-remaniement, qui permettra au gouvernement de se rendre jusqu'aux élections générales, et qui a sûrement fait bien des malheurs parmi les députés d'arrière-ban, le conseil des ministres compte 27 membres, dont 5 femmes et huit ministres délégués (communément appelés juniors), sous la coupe d'un ministre titulaire ou senior. On a l'impression que M. Bourassa se prépare à des élections pour l'automne, alors que le départ de quelques «seniors» fera un peu de place à la relève, notamment à quelques-uns de la vingtaine d'adjoints parlementaires qui piaffent dans les antichambres ministérielles.

Quant aux cinq comités ministériels permanents, ils sont présidés respectivement par MM.: Claude

Ryan (affaires culturelles et sociales); Gérard D. Lévesque, (développement économique); Marc-Yvan Côté (aménagement et développement régional); Gil Rémillard (législation); Daniel Johnson (trésor).

Après la prestation de serment, M. Bourassa a parlé de « nouveaux défis fascinants » pour ses ministres, refusant d'admettre que M. Rivard et Mme Robic sont rétrogradés. Mais il s'est surtout appliqué à faire l'éloge de M. Ryan, son successeur et son prédécesseur à la tête du Parti libéral du Québec.

Le premier ministre fait état de la capacité de travail légendaire du député d'Argenteuil, de son expérience, de ses états de service, de sa contribution remarquable à la communauté, de sorte qu'il lui porte une confiance absolue. Selon ce que les deux hommes ont dit hier, M. Ryan prendra quelques semaines pour faire le tour de son nouveau jardin linguistique, de sorte que le projet de règlement à la loi 178, prévu pour la reprise sessionnelle, dans dix jours, subira un autre délai.

C'est un dossier exigeant et difficile, dit M. Bourassa, surtout pour son gouvernement « qui a choisi de ne pas éliminer politiquement une communauté importante ». Il fera part de ses orientations (directives et règlements) linguistiques à des dates imprécises, mais sûrement avant les élections, assure-t-il. Il s'en prend à l'opposition péquiste qui, « dans un état de désespoir politique », fait tout un plat avec un brouillon de directives linguistiques aux commerçants. Avant d'aller plus avant, il attendra les recommandations de M. Ryan quant aux distinctions à faire entre la nette prédominance du français, les grandes surfaces, les chaînes, les bannières, et le reste.

Quant aux critiques à l'égard de M. Ryan, le chef du gouvernement rappelle qu'il a évolué en 12 ans de vie politique et qu'il est éminemment apte à assumer ces nouvelles responsabilités, notamment l'application de la loi 178. « Petit à petit, il y a un progrès dans l'appui accordé à la loi 178 ».

Quant à M. Ryan, il ne se fixe pas d'échéancier précis, prévoyant faire des « recommandations utiles en temps opportun » au conseil des ministres. Il prévient toutefois de ne pas compter sur lui pour modifier la loi 101 et la loi 178, qui sont là pour y rester. On peut perdre du temps à en parler, mais ça ne changera pas son opinion.

◆ Un dur

née, il disait que cette loi était un déshonneur pour le Québec.

Le député Filion affirme encore que M. Ryan a été celui qui a accordé dans la Loi 57, non seulement l'amnistie à 1.500 élèves qui étaient inscrits illégalement à l'école anglaise, mais encore il a étendu ce privilège aux descendants de ces élèves illégaux.

M. Filion reproche aussi au ministre d'accepter le phénomène des enclaves linguistiques, ce qui est tout à fait inacceptable à ses yeux.

Enfin, le critique de l'Opposition affirme que M. Ryan a fait la preuve dans le passé qu'il n'a pas la conviction profonde que la Loi 101 est une bonne loi.

« Il n'a pas démontré la conviction, la lucidité et peut-être la crédibilité nécessaires pour occuper un poste comme celui-là », conclut M. Filion.

À Montréal, la nomination de Claude Ryan comme ministre responsable du dossier linguistique suscite un peu de méfiance à la Société St-Jean-Baptiste alors que chez les anglophones, un ancien président d'Alliance Québec, M. Michael Goldbloom, manifeste plutôt une attitude attentiste.

À la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, la présidente Nicole Boudreau se dit « sceptique et mé-

fiant », vu le passé de M. Ryan, « un farouche opposant à la Loi 101 » lors de son adoption.

Elle voit mal comment aujourd'hui, « après une conversion tardive », M. Ryan peut en venir à défendre et promouvoir cette loi, lui qui l'a décriée pendant des années. C'est aussi lui, comme ministre de l'Éducation, qui a amnistié les illégaux, soit ceux qui fréquentaient illégalement depuis des années l'école anglaise.

Elle rappelle également que M. Ryan est celui qui, pendant des années, a demandé l'abolition de la Commission de protection de la langue française, parce qu'il disait préférer les moyens incitatifs aux coercitifs pour franciser le Québec.

Elle croit que « chez les francophones, la méfiance est grande », à l'endroit de M. Ryan comme défenseur du français. Elle lui reconnaît toutefois « une intelligence vive et un sens de la rigueur qui l'honore ».

Selon Mme Boudreau, la nomination de M. Ryan est avant tout une stratégie du premier ministre Bourassa « pour faire passer la crise sur la Loi 178 ». Lors du débat à l'Assemblée nationale sur la nouvelle loi permettant l'affichage bilingue à l'intérieur des commerces, M. Ryan avait livré « un vibrant plaidoyer » en faveur de cette loi. Mme Boudreau croit qu'en nommant M. Ryan, le premier ministre limite tout le dossier de la langue à la seule Loi 178 et s'est trouvé un homme qui saura faire digérer cette loi contestée. M. Ryan est ainsi remercié par M. Bourassa pour avoir tenu « une thèse à peu près défendable » sur la Loi 178.

Du côté des anglophones, le président d'Alliance Québec, M. Royal Orr, n'avait toujours pas retourné l'appel de la Presse Canadienne en fin d'après-midi hier.

Toutefois, en entrevue à la télévision anglophone, un ancien président d'Alliance Québec, M. Michael Goldbloom, a dit voir en Claude Ryan « un ministre fort ».

Il cite le cas des enfants admis illégalement à l'école anglaise et qui ont été amnistiés par le ministre Ryan. Selon lui, M. Ryan « a démontré qu'il pouvait être très efficace dans le dossier des étudiants illégaux ». « Nous espérons qu'il continue de manifester ce genre d'ouverture ».

La Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) a exprimé hier sa satisfaction de voir M. Guy Rivard écarté du dossier de la langue.

Dans un communiqué, la présidente Lorraine Pagé affirme: « M. Rivard n'a pas réussi à faire progresser ce dossier et il a même semé plus de confusion que d'ordre à ce chapitre. Son départ est une bonne chose ».

Mme Pagé estime discutable le choix de M. Claude Ryan comme responsable des questions linguistiques à cause de ses positions sur la loi 178 et sur la question des élèves illégaux dans les écoles anglophones.

Mais, quoiqu'elle se demande s'il sera capable de trouver l'énergie nécessaire pour s'occuper de tant de dossiers, Mme Pagé se réjouit de ce que M. Ryan ait été « le ministre qui a défendu avec le plus de vigueur le recours à la clause nonobstant ».

Pour elle enfin, « la prise en charge des questions linguistiques par le ministre de l'Éducation apparaît une avenue intéressante puisqu'il s'agit d'un heureux rapprochement entre l'éducation et la langue ».

◆ Un conseiller

ignorait l'implication du conseiller dans la campagne. Si la Fraternité a décidé d'agir, c'est en souhaitant que l'ensemble des citoyens comprennent mieux la difficulté pour le policier de jouer son rôle face « au manque de politesse, de civisme et de considération ». Le délai, ajoute-t-il, a été occasionné par des questions techniques.

Le policier impliqué dans l'échange, à qui son supérieur avait demandé d'effectuer une surveillance particulière du quartier à la suite de plaintes de citoyens quant aux excès de vitesse, avait enregistré la conversation avec un magnétophone portatif placé dans une poche de sa chemise. M. Prud'homme explique qu'il l'a recommandé aux policiers de se munir d'un tel appareil afin de se protéger en cas de contestation. L'usage de cet appareil est conforme à la loi sur l'écoute, dit-il, en cela que les paroles des deux protagonistes sont enregistrées.

Quand le 7 septembre, vers 10 h, le conseiller est interpellé par le policier à Anjou, ce dernier lui fait remarquer qu'il ne porte pas sa ceinture de sécurité et qu'il vient de passer outre à un arrêt obligatoire.

« Je viens de le dire, je suis conseiller municipal, je m'en vais dans une réunion », remarque M. Rotiroti selon la transcription. « ...Vous ne faites pas votre arrêt? », demande le policier. « Je fais mes arrêts, c'est moi qui l'ai fait mettre, l'arrêt », rétorque le conseiller.

M. Rotiroti explique ensuite qu'il est pressé parce qu'il a une réunion. « Le maire vient de m'appeler ».

« Bien oui mais il faut mettre votre ceinture aussi, monsieur », poursuit le policier. « Non, non, mais c'est ça, ça fait que j'ai fait juste le tour de l'autre bloc, je la mets d'habitude », réplique M. Rotiroti.

« OK, monsieur, voilà monsieur », tranche le policier avant de remettre au conseiller deux contraventions. Suivent deux commentaires inaudibles de M. Rotiroti, à qui le policier demande ce qu'il a dit. « Mange de la m... », as-tu compris là? Hein? As-tu compris? », répond le conseiller.

« Je n'ai pas assez compris, monsieur », dit le policier. « J'espère que quelqu'un te tire dans la tête, h... », dit l'autre. « Oui? OK monsieur », dit l'agent. « H... de cave! », renchérit son interlocuteur en mettant fin à la conversation.

Le 20 janvier, la Fraternité des policiers écrit dans une lettre recommandée au Conseil de ville d'Anjou et exige du conseiller des excuses par écrit dans les 15 jours. La Fraternité et l'agent se disent « profondément choqués ».

La réponse vient le 27 janvier de l'avocat de M. Rotiroti, Régis Nivoix, qui écrit que « votre intervention découle fort probablement du fait que des élections municipales ont été déclenchées à Anjou et que M. Rotiroti a fait connaître publiquement sa position ». « Nous tenons à vous aviser que pareille intervention en période électorale est certainement très inopportune et non justifiée compte tenu des événements ».

Me Nivoix qualifie enfin la manœuvre de « tentative de discréditer gratuite » et évoque la possibilité d'un recours à la Commission de police.

Hier, la Fraternité a adressé une nouvelle lettre à M. Rotiroti, dans laquelle elle demande à nouveau des excuses et à laquelle elle joint la transcription de la discussion.

Me Nivoix, lorsque nous l'avons rejoint, n'avait pas encore reçu le document. « Les policiers n'ont pas de leçon de politesse à donner à qui que ce soit, dit-il. Ça sent le coup monté! », a lancé l'avocat. M. Rotiroti était pour sa part en tournée électorale et n'a pu être rejoint.

Le pro-maire d'Anjou, Jean-Paul Laurier, a pour sa part refusé d'impliquer le conseil de ville dans cette affaire qui ne concerne, dit-il, que le conseiller.

Membre de l'Alliance municipale d'Anjou, que M. Rotiroti a quitté pour rejoindre le nouveau parti de l'Action populaire, M. Laurier ajoute que son parti ne cherche pas à tirer parti de l'affaire. « Ce n'est pas le genre de politique que j'aime faire », dit-il.

◆ Le NPD

Broadbent a dit vouloir plus de détails sur la déclaration exacte des quatre chefs avant de la commenter plus avant.

Réunis jeudi à Saskatoon, les quatre chefs de l'ouest canadien ont rejeté l'idée que l'accord doive être ratifié avant que de nouveaux amendements — notamment sur la réforme du Sénat — puissent être adoptés.

Rappelant la décision du premier ministre québécois Robert Bourassa, d'utiliser la clause nonobstant, les chefs néo-démocrates ont dit se demander si M. Bourassa « respecterait sa parole » et tiendrait véritablement une seconde ronde de négociations sur les questions qui les préoccupent. Conséquentement ils demandent que le contenu de la deuxième ronde soit consigné par écrit et joint à l'Accord du lac Meech.

Selon M. Broadbent, cette demande n'est pas contraire à la position du parti fédéral.

Michel Agnaffé, le vice-président associé du NPD et ex-candidat dans Duvernay, refusait de voir dans cette déclaration un sentiment «anti-Québec». Le NPD est un parti démocratique, insistait-il, où ces points de vue seront discutés.

M. Agnaffé se réjouissait plutôt, hier, en fin de journée, d'avoir convaincu le parti de limiter ses coupures budgétaires au Québec.

Les coupures budgétaires s'appliqueront partout, expliquait-il, mais avec moins de rigueur dans les régions du pays où le NPD cherche à développer sa présence, notamment le Québec.

Le questionnement déjà en cours au Québec sur la création d'aires provinciales et fédérales différenciées sera même étendu à toutes les provinces, a révélé hier M. Agnaffé.

Des comités de travail sur cette question seront formés dans chaque province.

Il ne s'agirait donc pas, le cas échéant, de donner un statut particulier au Québec mais bien de doter toutes les provinces d'une nouvelle structure.

M. Agnaffé disait ne pas craindre que le départ de M. Broadbent marque un recul du Québec dans l'intérêt des néo-démocrates malgré le fait qu'après y voir consacré le tiers de leur budget électoral en 1988 ils n'ont pas réussi à y faire élire un seul député.

« Je crois en la continuité », a-t-il dit, insistant sur les progrès du parti au Québec.

Le NPD, qui ne comptait que 459 membres au Québec en 1984, en compte maintenant plus de 17.000. Certes, plus de 9.000 de ces cartes devront être renouvelées au cours des prochaines semaines, mais plusieurs le seront, affirme Agnaffé. Ce dernier ajoutait hier qu'avec ou sans Broadbent le NPD « fait maintenant consensus autour de la nécessité de continuer d'investir au Québec ».

« Les premiers résultats de notre groupe de travail le montrent clairement. Même les critiques les plus virulentes de l'élection, disent qu'il faut continuer ».

Quant à l'avenir d'Ed Broadbent, le chef néo-démocrate gardait toujours le silence hier sur la décision qu'il rendra publique ce matin devant plus de 150 membres du Conseil fédéral et quelques dizaines de militants venus l'entendre.

« Je suis psychologiquement libéré », s'est-il borné à dire hier aux journalistes qui tentaient vainement de connaître la décision qu'il a mûrie la semaine dernière au soleil de la Floride.

On s'attend à ce que le leader de 53 ans présente ce matin l'un des discours les plus longs de sa carrière, véritable testament politique sur sa vision du Nouveau Parti-Démocratique et de son avenir au Canada.

M. Agnaffé disait souhaiter hier que M. Broadbent demeure à la tête du parti pour assurer, pendant quelques années, « la stabilité nécessaire » à un renouveau des structures et des politiques du parti dans un véritable esprit socialiste.

Si M. Broadbent retourne à ses livres et sa musique « deux passions auxquelles la vie politique l'avait souvent arraché, plusieurs candidats pourraient se disputer sa succession: notamment la présidente du parti, Johanna den Hertog, le député manitobain bilingue Lynne Storm, le syndicaliste Bob White, l'ex-premier ministre de Colombie-Britannique Dave Barret, le leader en Chambre

Lacroix payait le loyer de son jeune protégé

QUEBEC (PC) — C'est Pierre Lacroix qui a payé le loyer du jeune homme qui témoigne aujourd'hui contre lui, l'été dernier, à un moment où le jeune marié connaissait des problèmes financiers après s'être remis à la drogue.

C'est l'épouse même du témoin qui a raconté, hier en cour, que son jeune mari s'était remis à la drogue après avoir perdu son emploi. En désespoir de cause, ils se sont tournés vers l'évangéliste, qui a payé leur loyer malgré le fait que le jeune homme venait d'aller raconter à la police l'aventure amoureuse que tous deux avaient vécue.

L'évangéliste Pierre Lacroix subit présentement son procès devant le juge Jean Bienvenue sous trois chefs d'accusation de grossière indécence sur la personne de Y, un mineur. Ce mineur, maintenant âgé de 22 ans, est marié et c'est son épouse qui témoigne.

La jeune femme a connu son époux à la Cité du Père fondée par Lacroix.

La jeune femme, qui a témoigné assise parce qu'elle est enceinte, a avoué que c'est elle qui avait averti Pierre Lacroix que la Sûreté du Québec était en train d'interroger son mari au sujet de la liaison qu'il avait eue, étant mineur, avec Pierre Lacroix.

Pierre Lacroix donnait aussi des conseils à d'autres jeunes, a-t-elle déclaré. C'est parce qu'elle avait confiance en lui et que c'était Lacroix qui connaissait le plus son mari qu'elle s'est tournée vers l'évangéliste l'été dernier quand son mari est retourné vers la drogue.

Trois lettres écrites par Lacroix au jeune homme ont été déposées hier comme preuves. Dans une, l'évangéliste disait:

« Je ne te dis pas que je t'aime, tu le sais déjà. Je ne te dis pas que j'ai

hâte de passer quelques heures avec toi, en tête à tête, tu le sais déjà ». La lettre était signée « Pit », un surnom qu'on donnait à Lacroix.

Une autre lettre, dans laquelle il appelle son ami son « bien-aimé », est écrite alors que Lacroix passe deux jours au monastère de St-Benoît-du-Lac. Il demandait: « Que nous réserve l'avenir. » Je n'en sais rien: sauf que nous allons vieillir et acquérir de la sagesse pour éviter de tomber dans les mêmes conneries. c'est pas bête. En prenant de l'âge on mûrit les vrais OUI à dire et les vrais NON à imposer à soi et aux autres ».

Il ajoutait: « Je veux que tu saches que je prie beaucoup pour toi et pour que l'aventure de la semaine passée se termine bien... Je suis vraiment angoissé quand je pense à cela ».

Dans la troisième, il s'étonne de la conduite du jeune homme, pour une raison ou une autre. Il écrit:

« Dans ma tête, j'ai posé un paquet de gestes que j'ai faits pour toi, pour t'aider à devenir un homme bon et responsable... à la mesure des belles qualités que j'ai découvertes en toi... Et je ne comprends toujours pas. Pourquoi, pourquoi, pourquoi ».

« Tu avais 16 ans, je t'ai toujours aimé, accueilli, parlé, je t'ai inclus dans mes amis. Tu avais des dettes, je t'ai donné tout ce que j'étais capable, jamais de prêts. Ta famille avait de la misère à se nourrir, je me suis saigné pour lui donner l'argent pour faire un marché... »

« Ta famille c'est toi. J'ai trouvé des contrats à ton père. Tout le linge que je pouvais trouver pour toi, je te l'ai donné. Tu étais à la Centrale de police, je suis allé te chercher. Tu t'es fait arrêter pour vol. Je suis allé voir le détective. Je t'ai ramené chez toi. J'ai écrit au juge pour que tu ne fasses pas de prison. Bravo ça réussit... »

Nelson Riis ou l'ex-présidente du parti Marion Dewar.

L'ex-ambassadeur aux Nations-Unies Stephen Lewis nie vigoureusement entretenir une quelconque velléité de prendre part à la course au leadership.

◆ Une justice

pel. Les parties consentent d'avance à être liées par la décision du ou des arbitres et à s'y conformer. Les tribunaux réguliers ne peuvent intervenir que lorsqu'un des deux parties estime que ses droits n'ont pas été respectés, qu'elle n'a pas été entendue ou qu'elle n'a pu présenter sa preuve comme elle l'entendait.

« Pour la plupart des entreprises, le choix de se passer d'un appel éventuel est facile à faire. Ce qu'on veut c'est régler le litige rapidement, mais dans un contexte où on pourra faire valoir ses droits », explique Me Antaki.

La rapidité est aussi l'une des grandes raisons pour lesquelles les entreprises sont intéressées à avoir recours aux services d'un arbitre. « Du moment où ils nous donnent un premier coup de téléphone au moment où la décision est rendue, il ne peut pas s'écouler plus de six mois. En six mois, à la Cour supérieure, on est pas encore inscrit au rôle », soutient-il.

L'autre grande raison est la confidentialité des procédures. « Les entreprises ne sont pas intéressées à dévoiler dans un procès public leurs coûts de production ou même des secrets de fabrication. Pas plus qu'elles ne tiennent à ce que tout le monde sache qu'elles sont impliquées dans un litige qui peut atteindre plusieurs millions. En arbitrage, elles savent que les information qu'elles dévoileront demeureront confidentielles ».

Si le Centre d'arbitrage commercial du Québec connaît des débuts modestes, il est toutefois en pleine expansion. Il vient de s'ouvrir un bureau à Montréal, où se sont déjà déroulés des arbitrages et il devrait sous peu s'occuper de sa première cause internationale.

C'était cet aspect international qui avait lancé le Centre, qui était à l'époque le projet du ministre Gil Rémillard. « C'était son bébé régional à l'époque où il était ministre des Affaires internationales et voulait donner à Québec une vocation internationale. Mais aujourd'hui qu'il est ministre de la Justice, c'est son bébé pour la rationalisation de la justice », explique Me Antaki.

◆ Le Canada

le sont pour différentes raisons: demande d'ajournement par l'avocat, problèmes administratifs, refus du client de se présenter, etc.

Parmi ces 1255 enquêtes préliminaires, 487 se sont tenues au Québec, 570 en Ontario, 31 dans les Prairies et 167 en Colombie Britannique (les enquêtes se tiennent dans quatre grands territoires régionaux).

Au niveau national, 978 auditions étaient donc terminées, et l'arbitre et le commissaire ont refusé dans 72 cas de reconnaître un « minimum de fondement » à la demande (20 cas au Québec, 36 en Ontario, 2 dans les Prairies et 14 en Colombie-Britannique). La plupart de ces demandeurs ont été expulsés du pays. Certains ont fait la manchette à Montréal, comme ces deux chinois qui ont tenté de se suicider, ou ce demandeur du Nigeria, ancien champion de soccer, qui se disait victime de persécution religieuse et menacé de mort s'il retournait dans son pays, un argument qui n'avait pas convaincu les juges.

Des 978 enquêtes terminées, 851 ont été référés à la deuxième étape du processus, en audience complète devant la CISR.

◆ Cent

dont l'ennemi principal reste les chlorofluorocarbones (CFC) largement utilisés dans les produits de consommation courante.

La conférence intitulée « Sauver la couche d'ozone », organisée avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUÉ), réunira des représentants de quelque 100 pays.

Mme Thatcher, qui a fait de l'environnement son nouveau cheval de bataille sur le plan interne et européen, a très largement fait campagne pour la conférence en multipliant les interviews et en annonçant des mesures concrètes pour le banissement progressif en Grande-Bretagne des CFC — notamment dans les réfrigérateurs et aérosols.

La conférence sera ouverte par un discours du chef de l'Etat kényan, le président Daniel arap Moi. Parmi les autres participants figurent notamment M. Denys Anderson, président de la firme britannique ICI, le secrétaire général du Commonwealth, M. Shridah Ramphal, le Dr Robert Watson de la NASA (agence spatiale américaine) et le président de la firme française Atochem, M. Maurice Verhille.

La première alerte sur l'apparition de trous dans la couche d'ozone, qui protège la Terre des rayons ultraviolets, avait été lancée par les chercheurs en 1982.

Jeudi, les 12 pays de la CEE s'étaient accordés sur la nécessité d'éliminer totalement d'ici à la fin du siècle la production et la consommation de gaz CFC et sur la réduction de 85 pour cent « le plus tôt possible ».

WEEK-END

SAMEDI

Aujourd'hui de 14 h à 16 h, M. Jules Deschênes sera à la Librairie Hermès (1120, av. Laurier ouest, Montréal) à l'occasion de la parution d'un essai autobiographique intitulé: *Sur la ligne de feu* 274-3669.

Forum lutte ouvrière vous invite à une conférence intitulée: *Miami, Toronto, Montréal, la lutte contre le racisme*, ce soir à 19 h 30, à la Librairie Pathfinder (4274 Papineau, suite 302, Montréal). 524-7992.

Asthmédia Inc. invite les jeunes asthmatiques de 7 à 13 ans à son 2e camp estival au Lac Trois Saumons du 10 au 20 août. Séance d'information aujourd'hui. 627-3055 (Danielle P. Houde).

Antoine Padilla donnera une série de 4 rencontres sur l'Art lyrique, un samedi sur deux, débutant aujourd'hui, au cinéma de l'ONF, Complexe Guy-Favreau. 768-2834.

Aujourd'hui de 9 h à 16 h 30, atelier de Prière de Jésus I, avec S. Patricia Carignan, c.s.c. et S. Jacqueline Courtemanche, c.s.c., à la Maison de prière Emmaüs (2600 Desjardins, Montréal). 255-4773.

Aujourd'hui de 12 h à 14 h, le public est invité à participer à un concours sous forme d'essai en 100 mots ou moins, sur la façon de réduire le taux de criminalité à Montréal, au Carré Phillip, (rue Ste-Catherine). Rens.: 327-9908.

Ce soir de 19 h à 21 h, soirée de soutien aux oeuvres du Père Aristide organisé par un groupe de femmes patriotes haïtiennes, au Bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens (6970 Marquette). 337-8567.

Ce soir à 20 h 30, spectacle présenté par le groupe Sol De America, au Caftiers (4837, av. du Parc). 270-5336.

DIMANCHE

Émission spéciale de solidarité avec les peuples du tiers-monde, aujourd'hui à midi, en collaboration avec Développement et Paix et Radio Centre-Ville, au Caftiers (4837, av. du Parc). 270-5336.

Conférence-diaporama sur l'art nou-

veau en France et en Belgique avec Suzel Perrotte, le mardi 7 mars à 20 h, à la salle multimédia de l'Octogone (1080, av. Dollard, Lasalle). Inscription: 367-1000, poste 387.

Aujourd'hui, l'Atelier Sculpt (2177 Masson, suite 401, Montréal) ouvre ses portes aux artistes et aux amateurs d'art. 523-0188.

Aujourd'hui à 11 h 30, conférence intitulée: *La musique, le paysage sonore et les changements de perception* par Jocelyne Desjardins-Melanson, à la petite salle du Théâtre Mont-Royal, rue Fairmount (entre Querbes et Durocher). 332-4126.

Le Centre éducatif forestier du Bois-de-Belle-Rivière organise un atelier intitulé: *Arbres et arbustes pour attirer les oiseaux*, les dimanches 5 et 12 mars à 14 h, au 9009 de la route 148 à Ste-Scholastique (sortie 35 de l'autoroute des Laurentides). 1-800-363-2589.

Tous les animateurs et animatrices de Centres de vacances sont invités à un café-rencontre, aujourd'hui à 14 h, à la salle InfoLoisirs (4545 Pierre de Coubertin, Stade olympique). 272-8599.

Aujourd'hui de 14 h à 16 h, l'Association des arthritiques présente une conférence intitulée: *La gestion des activités de la vie quotidienne* par Mme Elizabeth Dutil, à l'auditorium du Pavillon Édouard Asselin de l'Hôpital St-Luc (1112 Sanguinet, Montréal). 671-1450 ou 676-6253.

Les loisirs St-François Solano organise leur grande Expo-Vente d'artisans qui aura lieu les 1er et 2 avril. Si vous êtes un artisan dans quelques domaines que ce soit, venez vous inscrire au 5560, 18e av. Rosemont. 872-6612.

Aujourd'hui à 14 h,